

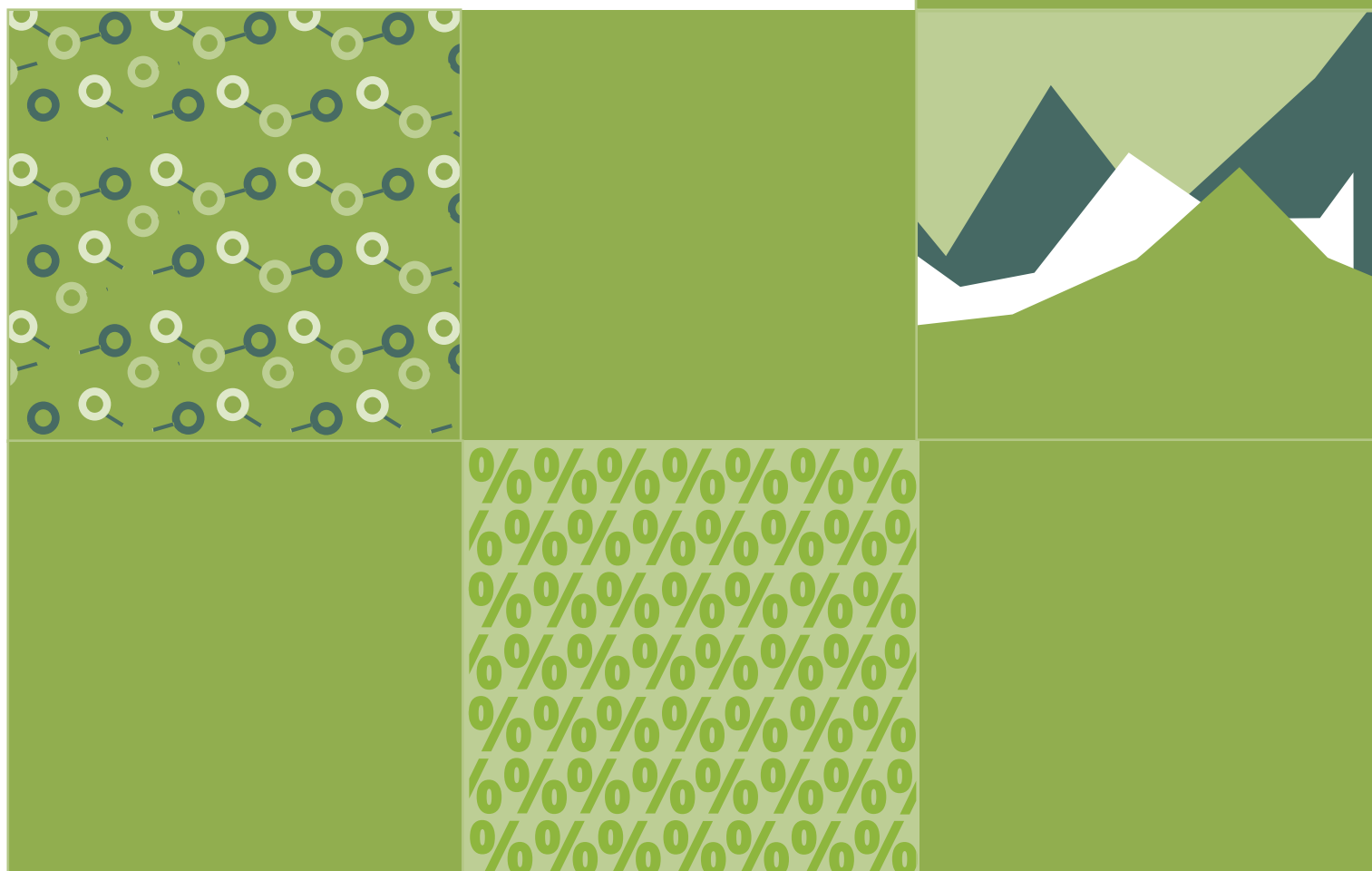


LES DOSSIERS

AOÛT 2026 N°2

La filière avicole en Bretagne

BRETAGNE



SOMMAIRE

Résumé 4

Schéma de la filière avicole 6

Historique de la filière et défis à venir 7

DES BASSES-COURS AUX TRÈS GRANDS ÉLEVAGES SPÉCIALISÉS

- Un développement de l'élevage intensif jusqu'aux années 90
- Une filière organisée et très encadrée
- La filière viande de volaille perd du terrain, surtout la filière dinde
- Après plusieurs crises, la filière œufs est portée par une forte demande
- Répondre aux attentes des consommateurs, tout en assurant le renouvellement des éleveurs

La production de volailles et d'œufs 11

LA BRETAGNE, TOUJOURS PREMIÈRE RÉGION AVICOLE EN 2024

- La Bretagne, première région avicole, devant les Pays de la Loire
- Depuis 2022, les œufs pèsent autant que les volailles
- La production bretonne perd du terrain
- L'élevage de poules et poulets largement dominant

Commerce extérieur - consommation 14

LA PRODUCTION BRETONNE DE VOLAILLES FORTEMENT TOURNÉE VERS LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

- La Bretagne assure 40 % des exportations nationales de viandes de volailles
- 43 % des exportations de volailles destinées au Moyen-Orient
- Baisse des importations de volailles en Bretagne, alors qu'elles explosent en France

Évolution des exploitations avicoles entre 1970 et 2020 16

D'UN SYSTÈME FAMILIAL DIVERSIFIÉ À DE GRANDS ÉLEVAGES SPÉCIALISÉS EN VOLAILLES

- Effondrement du nombre d'exploitations mais explosion du cheptel moyen
- Plus d'une exploitation avicole sur deux élève plus de 10 000 volailles en 2020
- Les grands élevages deviennent majoritaires dans les années 2000
- Des exploitations de plus en plus spécialisées
- Forte densification du cheptel dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan
- La surface agricole et les formes sociétaires progressent

Structure des élevages avicoles 20

LA PONTE PROGRESSE, LA CHAIR RÉGRESSE

- Poules pondeuses d'œufs de consommation et poulettes : les seuls cheptels qui augmentent
- L'élevage avicole se concentre dans des ateliers de plus grande taille

- Un élevage qui demeure hors-sol
- Plus de pondeuses dans les Côtes-d'Armor, plus de volailles de chair dans le Morbihan
- Activités de ponte et de chair de plus en plus dissociées
- Un vieillissement des aviculteurs préoccupant, mais moins marqué que dans les autres filières
- Place des femmes : à l'ouest, rien de nouveau
- Des accoueurs et des éleveurs de poules pondeuses parmi les gros employeurs
- Une baisse de l'emploi limitée par rapport à la baisse du nombre d'exploitations

Circuits de commercialisation et approvisionnement 29

UNE PRODUCTION TRÈS ENCADRÉE

- Trois quarts des élevages bretons en contrats d'intégration
- Les circuits de commercialisation courts peu utilisés en Bretagne
- La grande majorité des exploitations ne produisent pas leurs aliments

Résultats économiques 32

DE MEILLEURS RÉSULTATS EN VOLAILLES DE PONTE

- Des résultats globalement en hausse
- Poids important des charges d'alimentation en volailles de ponte

Modes d'élevage alternatifs 34

L'ÉLEVAGE EN PLEIN AIR ET LE BIO GAGNENT DU TERRAIN

- L'élevage en cage diminue au profit de l'élevage en plein air et au sol dans la filière ponte
- La production de volailles de chair sous signe de qualité reste marginale
- L'aviculture biologique concerne surtout les œufs
- Des fermes bios plus petites que les conventionnelles
- Les élevages bio nécessitent plus de main d'œuvre et sont un peu plus diversifiés
- Une commercialisation en circuits courts plus fréquente

Bien-être animal et environnement 37

UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL DEPUIS 2010

- Amélioration de l'élevage en cage et interdiction du broyage des poussins
- Influenza aviaire : un risque mieux maîtrisé mais toujours présent
- Rejets d'azote : l'aviculture loin derrière les élevages bovins et porcins

RÉSUMÉ

La Bretagne occupe en 2024 **la première place dans la production nationale de volailles et d'œufs**. La région compte 84 millions de volailles, dont les trois quarts sont des poulets de chair et des poules pondeuses. Ses éleveurs génèrent un chiffre d'affaires de 1,9 milliards d'euros, le troisième plus important dans la région derrière la production laitière et l'élevage porcin. Ils contribuent ainsi à 30 % de la production avicole nationale et un œuf français sur trois vient de Bretagne.

La **filière œufs** est portée par une forte demande et des prix élevés, après avoir surmonté de nombreuses crises dans les années 2000-2010 (grippe aviaire, dioxine). Les œufs contribuent ainsi à la moitié de la production avicole bretonne depuis 2022, alors qu'auparavant la volaille de chair dominait largement. Le cheptel de poules pondeuses d'œufs de consommation est l'un des seuls à augmenter depuis 2010, parallèlement au nombre d'élevages. Depuis 2016, les élevages spécialisés dans la ponte apportent de meilleurs revenus que les élevages spécialisés dans la volaille de chair.

La région reste première pour la **production de viande de volailles**, notamment pour le poulet et pour la dinde, malgré la concurrence des Pays de la Loire. Elle est aussi la première région exportatrice de viande de volaille (un tiers de sa production en 2024). La filière volailles de chair perd cependant du terrain depuis 2010. Le nombre d'exploitations, le cheptel et la production se réduisent, alors que la consommation nationale augmente, favorisant les importations. La production de dinde diminue notamment de moitié depuis 2010, même si la production de poulet de chair progresse.

Le modèle d'élevage breton s'est radicalement transformé à partir des années 1950 et **l'intensification explose entre 1970 et 1990**. D'une production de basses-cours présentes dans la majorité des fermes, le modèle dominant est aujourd'hui un élevage intensif, concentré dans des exploitations de plus en plus spécialisées. Chaque élevage compte ainsi **25 600 volailles en moyenne en 2020, contre seulement 230 en 1970**. En cinquante ans, le nombre d'exploitations détenant des volailles passe de 132 000 à 3 500, alors que le cheptel triple. Les élevages de moins de 100 volailles deviennent minoritaires, alors que les très grands élevages de plus de 10 000 volailles triplent également. Les élevages se spécialisent dans la volaille, voire dans un type de production ou une espèce de volaille en particulier. Les activités de ponte et de chair sont notamment de plus en plus dissociées. L'élevage se densifie sur le territoire, essentiellement au profit du Morbihan et des Côtes-d'Armor. Dans le nord du Finistère, le cheptel reflue en revanche plus vite qu'ailleurs depuis 2000.

En Bretagne, l'élevage avicole est **plus répandu et plus spécialisé qu'en France**, avec des cheptels de plus grande taille. Ses exploitations mobilisent l'équivalent de 7 500 emplois à temps plein. Les

exploitants restent au cœur du fonctionnement des élevages, avec près de 60 % de l'emploi, même si le salariat progresse. Le vieillissement est moins accentué que dans les autres filières agricoles, mais la reprise des exploitations reste un enjeu pour l'avenir. La part des femmes n'a pas progressé depuis 2010, même si elle est plus élevée que dans les autres filières bretonnes.

La filière est aujourd'hui organisée autour de quelques grands groupes, notamment via **des contrats d'intégration qui encadrent l'approvisionnement et la commercialisation**. Trois quarts des grands élevages en dépendent en 2022. La majorité de la production est ainsi écoulee en circuit long et les aliments pour les volailles sont rarement produits sur l'exploitation.

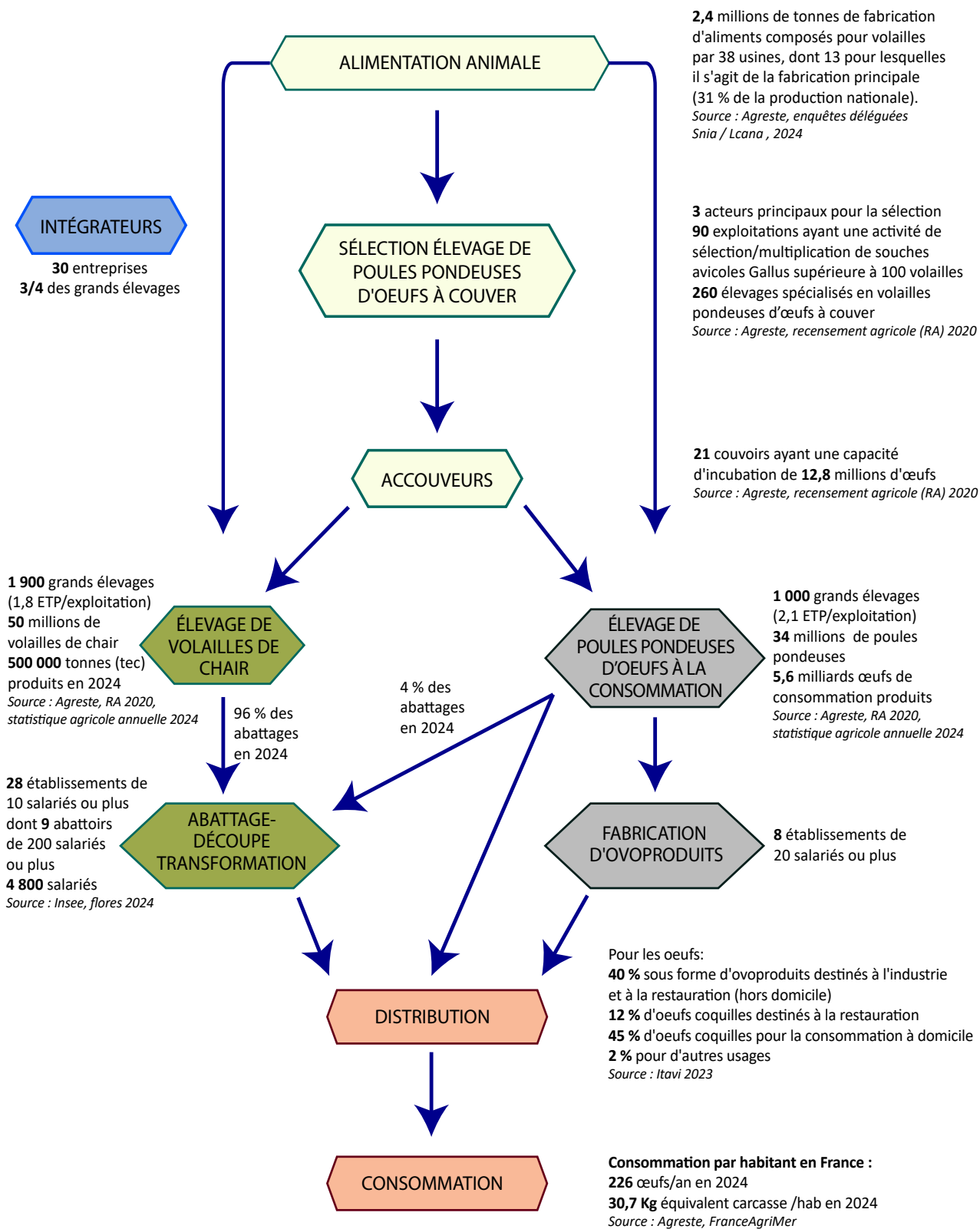
Dans la filière œufs, les **alternatives à l'élevage en cage** (plein air, bio, sol) se développent depuis 2015 et atteignent la moitié des capacités d'élevage en 2024. Les élevages bio représentent notamment presque un tiers des élevages de ponte. Dans la filière chair, la production sous signe de qualité (Label rouge, bio, etc.) reste marginale. Plus petites, les fermes avicoles bio élèvent majoritairement des poules pondeuses. Elles vendent plus souvent en circuits courts, même si la commercialisation peut aussi être encadrée, notamment dans la filière œufs.

Depuis 2020, les **résultats économiques** des éleveurs spécialisés en volailles sont dans la moyenne des exploitations bretonnes et supérieurs à ceux de leurs homologues des autres régions (56 000 euros par an contre 46 000 euros par an en France). L'endettement est le plus élevé de toutes les filières bretonnes (70 % de l'actif), porté notamment par des investissements importants en bâtiments et matériel.

Les **effluents issus des élevages avicoles** représentent 13 % de l'azote produit par les animaux d'élevage en Bretagne, loin derrière les élevages bovins et porcins.

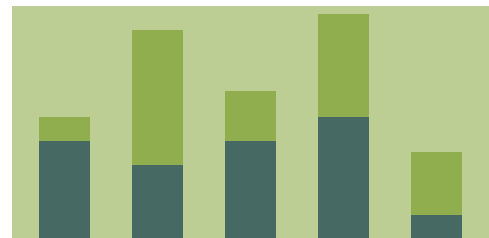
Depuis 2010, le **bien-être animal** est mieux pris en compte dans les élevages, face à une forte demande des consommateurs. Des réglementations améliorent l'élevage en cage ou interdisent le broyage des poussins mâles dans la filière ponte. La protection des élevages contre la diffusion des épizooties comme la grippe aviaire reste un enjeu pour les années à venir.

SCHÉMA DE LA FILIÈRE AVICOLE





HISTORIQUE DE LA FILIÈRE ET DÉFIS À VENIR



Historique de la filière et défis à venir

DES BASSES-COURS AUX TRÈS GRANDS ÉLEVAGES SPÉCIALISÉS

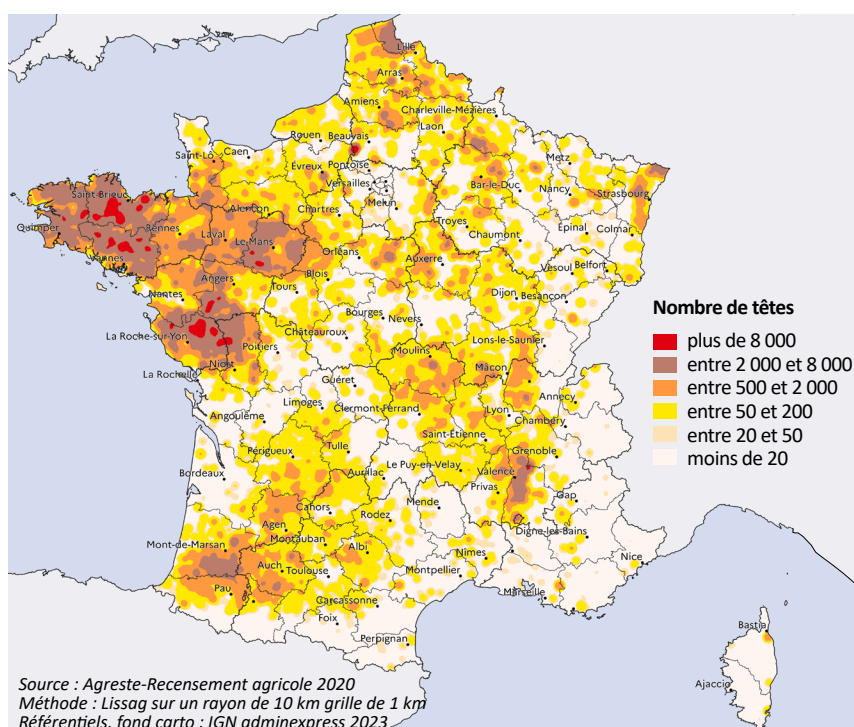
En Bretagne, le développement des élevages de volailles commence dans les années 1950, notamment du fait du manque de terres agricoles. L'élevage s'intensifie et l'industrie de la volaille atteint son apogée dans les années 1990. La filière est aujourd'hui organisée autour de quelques grands groupes, notamment via des contrats d'intégration qui encadrent l'approvisionnement, la commercialisation, voire l'élevage lui-même. Trois quarts des grands élevages en dépendent en 2022. La filière chair perd du terrain depuis 2010, avec un nombre d'exploitations et une production qui se réduisent, alors que la consommation nationale augmente. La filière œufs est portée par la forte demande, après avoir surmonté de nombreuses crises dans les années 2000-2010 (surproduction, grippe aviaire, dioxine). La production d'œufs est globalement stable et elle est plus rémunératrice que l'élevage de volailles de chair. Les attentes croissantes des consommateurs sur le bien-être animal et la qualité des produits font évoluer la demande. La menace des épizooties comme la grippe aviaire est toujours présente et nécessite de protéger les élevages. Afin de renforcer l'autonomie alimentaire, la baisse des importations d'aliments peut être un levier. Le renouvellement des générations reste un enjeu, même si le vieillissement est moins marqué que dans les autres filières.

La Bretagne, terre d'élevage, occupe la première place en France pour la volaille et les œufs (respectivement 26 % et 35 % de la production nationale en valeur). La production avicole régionale s'élève à 1,9 milliards d'euros en 2024, se classant derrière le lait de vache et le porc. Elle se partage à parts égales entre volailles et œufs et est assurée par environ 3 100 élevages agricoles en 2024 (**figure 1**).

Un développement de l'élevage intensif jusqu'aux années 90

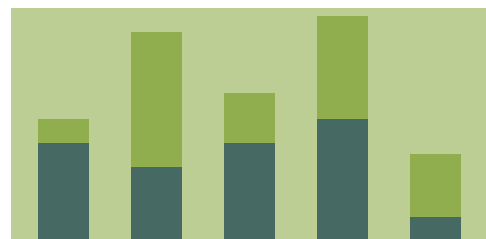
Les élevages hors sol (porcins et volailles) se sont peu à peu développés à partir des années 1950. Face au manque de terres agricoles, ce type d'élevage se multiplie afin d'assurer un revenu viable dans

Figure 1 : Un élevage avicole particulièrement dense dans le Grand Ouest





HISTORIQUE DE LA FILIÈRE ET DÉFIS À VENIR



les exploitations bretonnes. Les systèmes familiaux de polyculture - polyélevage évoluent alors vers des systèmes plus spécialisés. En 1970, des fermes avec basses-cours (95 % des exploitations ayant des volailles ont moins de 100 volailles) côtoient des exploitations de plus grandes tailles. La Bretagne est alors déjà au premier rang régional pour la production de poulets de chair (28 % de la production nationale en volume) et de celle des œufs (16 %). La spécialisation explose entre 1970 et 1990. Le cheptel de volailles triple, tandis que le nombre de fermes avicoles chute. Au début des années 1990, l'industrie de la volaille est à son apogée.

Une filière organisée et très encadrée

L'industrialisation de la filière est rendue possible par l'émergence de nouveaux types de rapports sociaux et juridiques entre les éleveurs et d'autres acteurs économiques. Ils prennent notamment la forme de relations contractuelles entre les éleveurs et des « intégrateurs » (entreprises, coopératives, auxquels s'ajoutent ensuite certains groupements de producteurs). Ces derniers fournissent aux éleveurs les intrants et différents services. Selon les cas, l'intégrateur est propriétaire des animaux ou l'éleveur les achète lui-même avec un contrat de reprise. En échange, l'éleveur livre l'intégralité de sa production (volailles ou œufs), soumise à un cahier des charges défini par l'intégrateur. Ces modèles s'imposent pour les trois quarts des grands élevages avicoles en 2022. Dans les années 1950, les

premiers contrats d'intégration sont proposés en lien avec des fabricants d'aliments (Moulins de Keroual, Coopérative de Lamballe). Aujourd'hui, la filière est organisée autour de quelques grands groupes qui s'efforcent de contrôler progressivement tous les maillons de la filière : l'aval avec une forte intégration des éleveurs, mais également l'amont (génétique, accoupage, alimentation animale). Les industriels déterminent les volumes de production dans les élevages via les organisations de producteurs (OP). Pour les volailles de chair, ils organisent le nombre de mises en place¹ au cours d'une année. Il y a très peu de fabrication d'aliments à la ferme, les industriels pourvoyant à l'alimentation des volailles des exploitations. La majorité de la production est écoulée en circuit long.

La filière viande de volaille perd du terrain, surtout la filière dinde

Les activités de ponte et de chair sont de plus en plus dissociées, parallèlement à une concentration dans des fermes de plus grande taille. Ainsi, 61 % des grands élevages avicoles élèvent des volailles de chair uniquement, 32 % des pondeuses exclusivement et 2 % font à la fois de la chair et de la ponte en 2020. Ils étaient 12 % à exercer les deux activités en 2010. Les deux filières ont suivi des chemins différents : la filière volailles

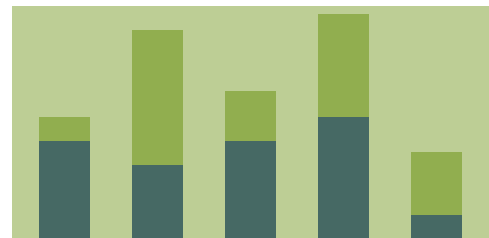
¹ Les éleveurs mettent en place des groupes ou « bandes » de volailles plusieurs fois dans l'année, qui restent sur l'exploitation jusqu'à l'abattage (environ 6 groupes pour les poulets en Bretagne, soit une durée de 2 mois dans l'élevage).

de chair perd du terrain face à une filière œufs qui se porte plutôt bien depuis quelques années. La production de volaille de chair en Bretagne subit une lente érosion. Elle est de plus en plus concurrencée par les Pays de la Loire, 2^e région productrice. Principale productrice de dinde avec 39 % de la production française, la Bretagne pâtit de la désaffection des consommateurs pour cette viande. Depuis 1990, la production nationale de volailles de chair est fortement concurrencée par les importations, en particulier européennes. La viande de volaille devient la plus consommée en France en 2024, chaque Français en consomme en moyenne 80 grammes par jour. Cette hausse de la consommation profite davantage à l'importation, qu'à la production nationale. Celle-ci ne couvre plus que 81 % de la consommation en 2024, contre 158 % en 2000. Entre 2000 et 2024, les importations ont été multipliées par 4,8 en volume alors que les exportations ont été divisées par 2. La Bretagne contribue à 40 % de ces exportations en 2024 en volume, et plutôt sur de l'entrée de gamme. Le recul des exportations nationales résulte pour partie de la fin des restitutions à l'exportation en 2013, qui a impacté la filière grand export. La consommation diminue à domicile et augmente à l'extérieur (restaurants etc.). Par ailleurs, de moins en moins de poulets entiers sont consommés au profit des découpes et produits dits élaborés.

Les niveaux d'abattages, réalisés par les 18 abattoirs en Bretagne, sont proches des niveaux de production,



HISTORIQUE DE LA FILIÈRE ET DÉFIS À VENIR



tant en poulets et poules qu'en dindes (487 000 tonnes de volailles abattues en 2024 pour 507 000 tonnes produites). Les abattages de dindes baissent comme la production régionale, qui régresse de 72 % entre 2000 et 2024. Il existe aussi de petits ateliers d'abattage appelés « tueries particulières », qui opèrent pour le circuit court. Le nombre de volailles abattues ne doit pas dépasser 500 par semaine et 25 000 par an et seuls les animaux élevés sur l'exploitation peuvent y être tués.

Après plusieurs crises, la filière œufs est portée par une forte demande

Alors qu'elle se porte plutôt bien aujourd'hui, la filière ponte a subi plusieurs crises depuis les années 1990. L'équilibre entre offre et demande est parfois difficile à trouver. Des épisodes de surproduction apparaissent au cours des années 1990 et 2000. Inversement, des crises sanitaires affectent la production. La filière est fragilisée par les scandales de la dioxine en 1999, puis en 2011 (imports d'aliments du bétail contaminés). L'influenza aviaire apparaît pour la première fois en 2006 dans les élevages. Les nouvelles normes européennes sur le bien-être animal des poules pondeuses en 2012 contraignent les éleveurs à d'importants investissements dans les exploitations en 2012-2013 pour aménager et agrandir les cages. Depuis le milieu des années 2010, la filière est portée par une demande des consommateurs et de l'industrie en hausse. De plus, les prix des œufs ont fortement augmenté

depuis 2020 (**figure 2**). Aujourd'hui, la filière en Bretagne est organisée autour d'un nombre réduit d'acteurs, notamment trois organisations de producteurs principales (Armor Œufs, Eureden et la coopérative Le Gouessant), des centres de conditionnement et un nombre restreint de sites de fabrication d'ovoproduits (produits dérivés de l'œuf, généralement sous forme liquide, après élimination de la coquille et des membranes). Les exploitations spécialisées en poules pondeuses sont plus rentables que celles spécialisées en volailles de chair, mais les taux d'endettement restent élevés. La France figure parmi les premiers producteurs d'œufs européens (14 % de la production européenne). La consommation d'œufs et d'ovoproduits augmente sur 20 ans. Chaque Français consomme en moyenne 4 œufs par semaine en 2023 (la moitié à la maison, l'autre dans les produits industriels et au restaurant). L'œuf est une valeur sûre en termes

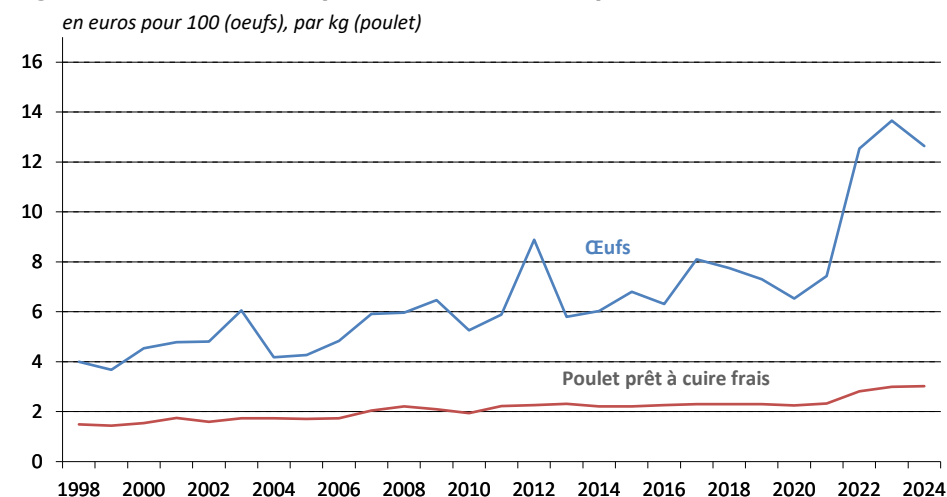
de consommation, puisque c'est la protéine la moins chère.

Répondre aux attentes des consommateurs, tout en assurant le renouvellement des éleveurs

La filière avicole est confrontée à de nombreux enjeux : renforcement des mesures de biosécurité face à la récurrence des épidémies de gripes aviaires, transition vers des modèles plus durables et plus respectueux de l'environnement (réduction des antibiotiques, etc.), adaptation aux attentes des consommateurs (bien-être animal), renouvellement des exploitations.

L'influenza aviaire demeure une menace avec des foyers récurrents, pouvant entraîner des abattages massifs et de possibles restrictions commerciales. En Bretagne, une quarantaine de foyers ont notamment été recensés durant l'hiver 2022-2023, principalement dans la filière ponte. La crise a cependant

Figure 2 - Évolution du prix des œufs et du poulet entre 1998 et 2024

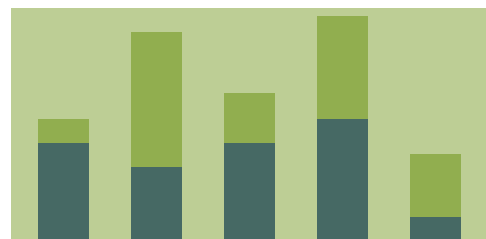


Champ : France

Source : FranceAgriMer, RNM – Les Marchés



HISTORIQUE DE LA FILIÈRE ET DÉFIS À VENIR

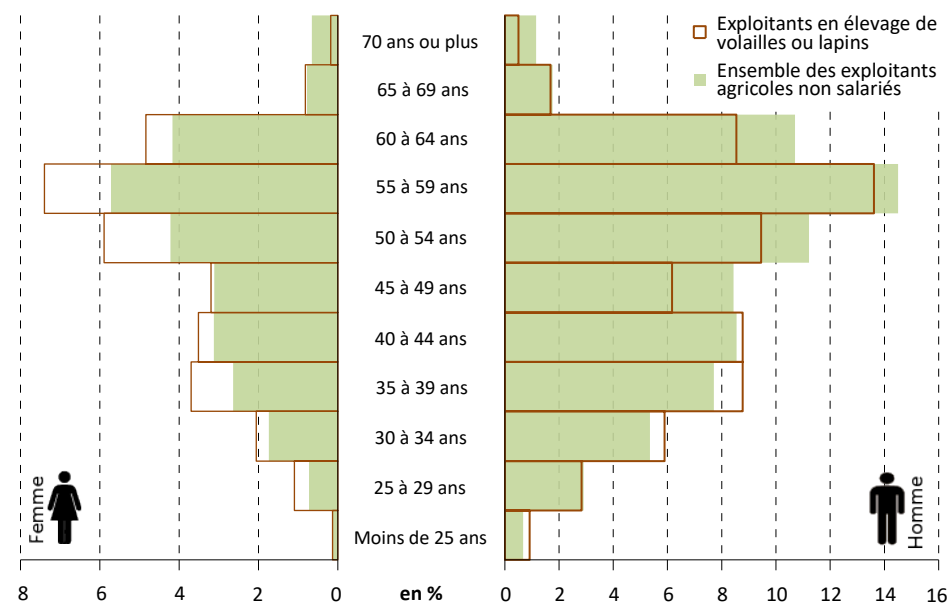


eu peu d'impact sur les abattages de poulets. Parmi les enjeux sanitaires, la gestion des **salmonelles**, responsables d'intoxications alimentaires chez l'homme, pose des difficultés dans les élevages, notamment lors de contamination par les aliments, situation qui peut diffuser les salmonelles à grande échelle.

La filière fait face à de fortes attentes de la société sur le **bien-être animal**. Pour y répondre, certaines enseignes de la grande distribution ne vendent plus d'œufs issus d'élevage en cage et certaines chaînes de restauration ne les utilisent plus. Entre 2015 et 2024, la part des poules pondeuses d'œufs de consommation élevées en cage passe de 82 % à 48 % en Bretagne. Les réglementations évoluent vers plus de bien-être animal. Ces évolutions ont des impacts sur les coûts de production et nécessitent la rénovation de bâtiments existants ou la construction de nouveaux bâtiments. Par exemple, dans l'objectif de réduction de densité, la mise en place de « jardin d'hiver » (abri attendant au bâtiment d'élevage couvert par un toit et protégé par un grillage) est une alternative à la mise en place d'un parcours en plein air. Elle a un coût pour l'éleveur, mais a l'avantage de permettre de confiner les poules en cas d'épizootie tel que la grippe aviaire.

La consolidation et la montée en gamme des **produits de qualité** sous labels de type « Label rouge » ou issus de l'agriculture biologique peuvent être une réponse appor-

Figure 3 : Une profession plus féminisée et moins vieillissante que dans les autres filières agricoles



Champ : Bretagne, cotisants non salariés, y compris cotisants solidaires, année 2024

Source : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

tée aux attentes des consommateurs. En Bretagne, la production de volaille de chair bio reste marginale, comme en France. Les abattages de poulets sous label rouge représentent 2 % des abattages de poulets (contre 13 % au niveau national). La part des poules pondeuses bio ou en conversion est de 9 %.

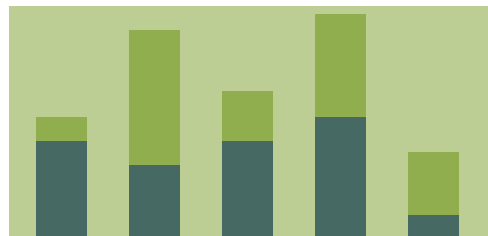
Le **renouvellement des générations** et l'attractivité des métiers restent un enjeu, même si la filière avicole est un peu moins affectée que les autres en Bretagne. La population des éleveurs est en effet un peu moins âgée que le reste de la population agricole (**figure 3**). La problématique est notamment moins prégnante parmi les éleveurs de volailles de ponte, plus jeunes que les éleveurs de volaille de chair. Un élevage avicole qui disparaît sur deux trouve

un repreneur. C'est beaucoup plus que chez les éleveurs porcins ou les éleveurs de vaches laitières, même si cela reste problématique. La féminisation de la profession reste limitée par rapport à la population active (33 % des aviculteurs), même si elle est plus avancée que dans l'ensemble des exploitations régionales (27 %).

L'**alimentation des volailles** est une grande consommatrice de **tourteau de soja**, importé essentiellement d'Amérique du Sud. Cette dépendance protège grève donc la balance des paiements de la filière et n'est pas sans conséquence pour le climat et l'environnement (transport, déforestation). Pour une meilleure **souveraineté alimentaire**, produire davantage de légumineuses en France pour nourrir le cheptel est aussi un enjeu.



LA PRODUCTION DE VOLAILLES ET D'ŒUFS



La production de volailles et d'œufs

LA BRETAGNE, TOUJOURS PREMIÈRE RÉGION AVICOLE EN 2024

La Bretagne produit plus de volailles et d'œufs que les autres régions en 2024. La région abrite 84 millions de volailles de toutes sortes. Ses éleveurs génèrent 1,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 30 % de la production avicole nationale. La région domine notamment pour la production d'œufs (un œuf français sur trois vient de Bretagne). Elle reste première pour le poulet et aussi pour la dinde. La production bretonne de volailles de chair recule cependant depuis 2010, mais reste devant celle des Pays de la Loire, autre grande région avicole. La production de dinde a notamment quasiment diminué de moitié en volume, même si le poulet de chair progresse. Le cheptel breton de volaille diminue quasiment au même rythme que la production de viande de volaille. La valeur des œufs produits en Bretagne a fortement augmenté, grâce à la hausse importante des prix en 2022 et malgré une production en légère baisse depuis 2010. Les œufs concourent ainsi à la moitié de la valeur de la production avicole bretonne en 2024, alors qu'auparavant la volaille dominait largement. Dans les élevages bretons, les poulets de chair et les poules pondeuses forment les trois quarts du cheptel, comme dans le reste des régions françaises.

La Bretagne, première région avicole, devant les Pays de la Loire

En 2024, la Bretagne reste la première région française pour la production avicole avec 1,9 milliards d'euros, soit 30 % de la production avicole nationale, selon les comptes de l'agriculture. Elle devance les Pays de la Loire (22 % de la production nationale). Les productions de viande de volaille sont proches dans les deux régions (26 % de la production nationale en Bretagne contre 24 % dans les Pays de la Loire). En revanche, la production d'œufs de consommation en Bretagne est encore largement supérieure (35 % contre 19 % pour les Pays de la Loire). La production avicole occupe également une

place importante dans l'agriculture bretonne, avec 17 % de la production agricole bretonne dans son ensemble en valeur, derrière le lait (23 %) et les porcins (20 %).

Depuis 2022, les œufs pèsent autant que les volailles

En 2024, les productions d'œufs et de volaille contribuent autant à la production agricole bretonne en valeur (environ 0,9 milliard d'euros chacune). C'est le cas depuis 2022. En 2010, la production d'œufs représentait seulement 29 % de la production avicole bretonne. Depuis 2010, la production avicole bretonne a augmenté de 71 % en euros courants, avec notamment le triplement de la production d'œufs en valeur. Ce bond s'explique

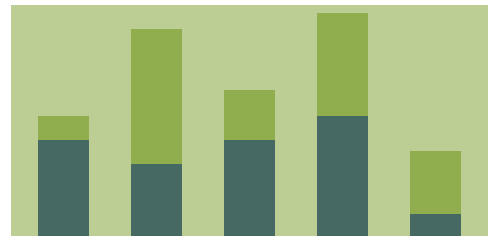
notamment par la forte augmentation du prix des œufs de consommation en 2022 (+ 69 %), due à une demande soutenue et une offre limitée en France par l'épizootie de grippe aviaire. La production de volailles en valeur augmente moins fortement sur la même période (+ 21 %), et uniquement grâce à la hausse des prix (+ 34 %, **figure 4**).

La production bretonne perd du terrain

En 2024, la Bretagne est toujours la première région productrice de viande de volaille et d'œufs en volume, même si la production y baisse plus qu'ailleurs. Ainsi, les élevages bretons produisent 507 000 tonnes équivalent carcasse de viande de volaille (30 % de la pro-

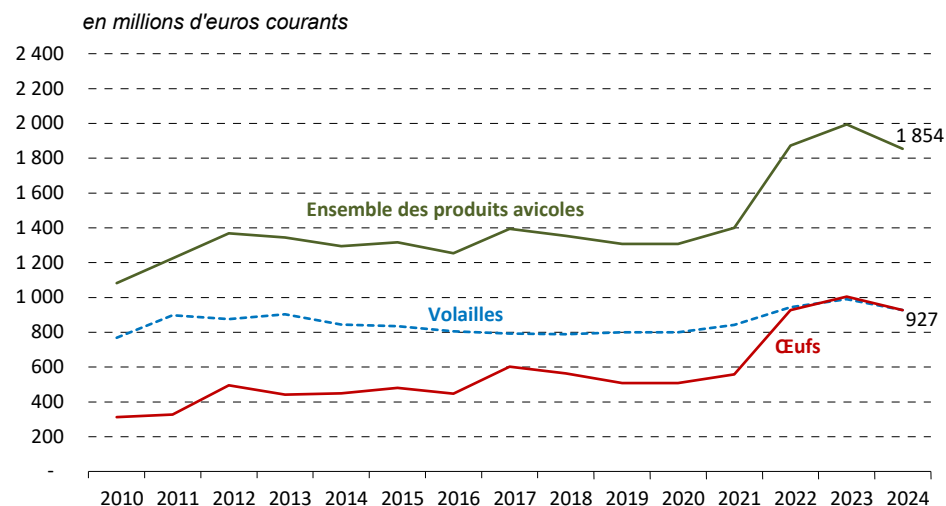


LA PRODUCTION DE VOLAILLES ET D'ŒUFS



duction nationale), 5,5 milliards d'œufs de consommation (35 %) et 600 millions d'œufs à couvrir. La production de viande de volailles diminue cependant de 13 % entre 2010 et 2024 (- 8 % en France et - 1 % dans les Pays de la Loire, **figure 5**). La production de poulets de chair progresse (+ 6 %), mais la production de dinde s'effondre (- 44 %). La Bretagne maintient toutefois sa 1^{re} place pour ces deux productions en 2024, avec 32 % des tonnages nationaux pour les poulets et 39 % pour la dinde. La production de poulets augmente malgré la baisse du cheptel. Elle se réoriente en effet vers des poulets plus lourds, suite aux difficultés rencontrées par la filière d'exportation vers le Moyen Orient, consommatrice de poulets légers. Entre 2010 et 2024, la production d'œufs de consommation et d'œufs à couvrir diminue modérément (- 5 %), alors qu'elle augmente en France (+ 14 %) et dans les Pays de la Loire

Figure 4 - Évolution de la production avicole en valeur en Bretagne entre 2010 et 2024



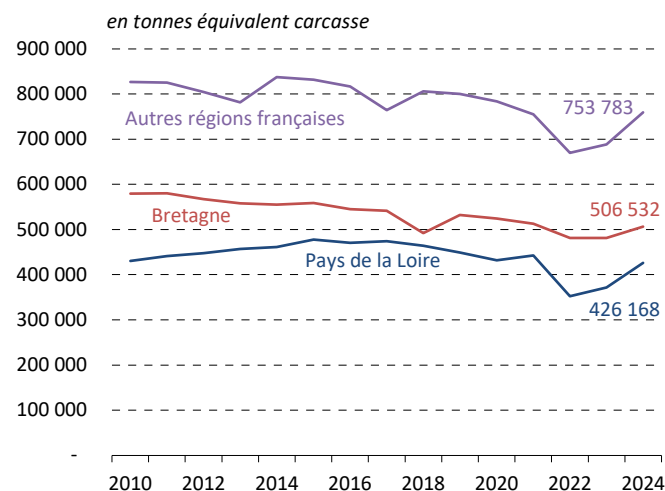
Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture

(+ 54 %). Les écarts sont encore plus marqués pour les seuls œufs de consommation (- 2 % en Bretagne contre + 87 % dans les Pays de la Loire, **figure 6**). La concurrence des élevages ligériens devient ainsi de plus en plus vive, même si en 2024, la Bretagne produit toujours deux fois plus d'œufs de consommation

que les Pays de la Loire.

En Bretagne, le cheptel de volailles baisse de 14 % entre 2010 et 2024 et atteint 84 millions de têtes en 2024. La baisse de la production de viande en découle en grande partie. Le cheptel de volailles de chair décroît le plus fortement (- 20

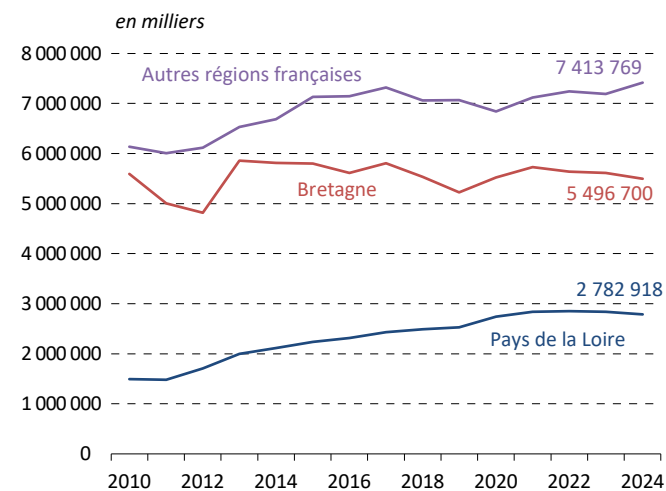
Figure 5 – Évolution de la production de viande de volailles entre 2010 et 2024



Champ : France

Source : Agreste, statistique agricole annuelle 2024

Figure 6 – Évolution de la production d'œufs de consommation entre 2010 et 2024

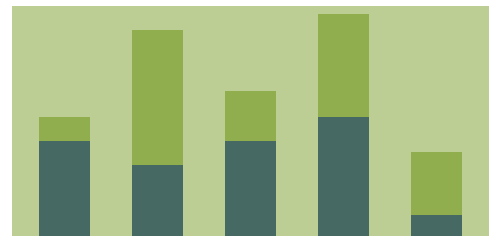


Champ : France

Source : Agreste, statistique agricole annuelle 2024



LA PRODUCTION DE VOLAILLES ET D'ŒUFS

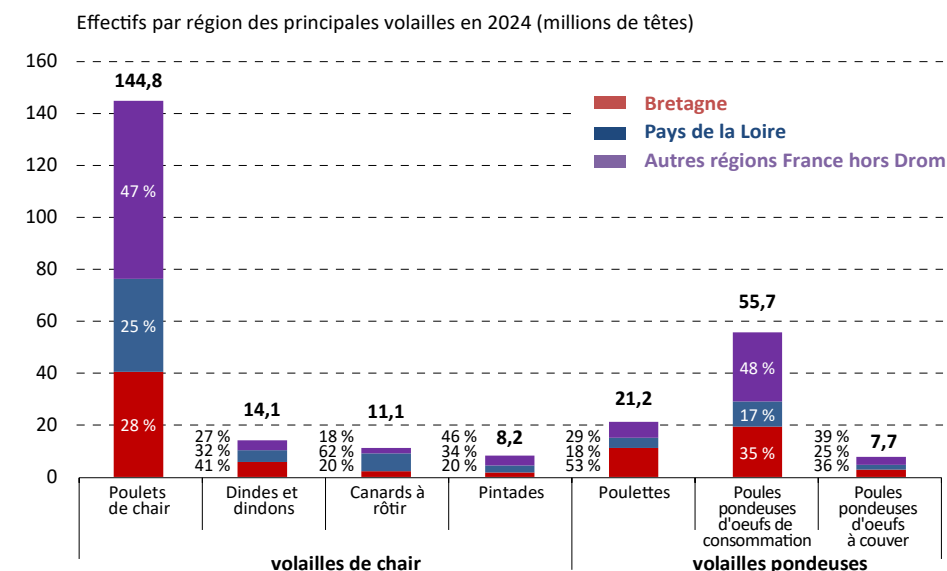


%, notamment - 15 % pour les poulets de chair). Il est de 50 millions de têtes en 2024. Le nombre de volailles de ponte diminue également, mais de manière moins marquée (- 3 %). Il atteint 33 millions de têtes en 2024. La baisse du nombre de poules pondeuses d'œufs à couver est très marquée (- 33 %). En revanche, le cheptel de poules pondeuses d'œufs de consommation augmente légèrement dans les élevages bretons (+ 3 % entre 2010 et 2024). La production d'œufs de consommation baisse malgré tout, du fait du développement de l'élevage alternatif (plein air, bio...), où la productivité est moindre.

L'élevage de poules et poulets largement dominant

Dans les élevages bretons, les **poulets de chair** et les **poules pondeuses d'œufs de consommation** représentent à eux seuls 71 % du cheptel fin 2024. Les élevages bretons regroupent ainsi 40 millions de poulets et 19 millions de poules (**figure 7**). Dans la filière ponte, le cheptel breton compte également 11,1 millions de futures poules pondeuses, dites **poulettes** (plus de la moitié des poulettes françaises). S'y ajoutent 2,8 millions de **poules pondeuses d'œufs à couver**, qui

Figure 7 - La Bretagne, première région d'élevage avicole



Source : Agreste, statistique agricole annuelle 2024

font de la Bretagne la principale région fournisseuse de poussins, avec les Pays de la Loire.

Les autres volailles de chair forment 12 % du cheptel de volailles breton. Fin 2024, les éleveurs bretons détiennent 5,8 millions de **dindes et dindons**, soit moitié moins qu'en 2010. La production de dindes est en régression généralisée au niveau national. La Bretagne est la deuxième région de production de **canards à rôti**, avec 2,2 millions d'animaux dans les élevages (20 % du cheptel français), loin derrière les Pays de la Loire (62 %). Avec un

cheptel de 1,6 millions de têtes fin 2024, la **pintade** est la seule production de volaille de chair en croissance en Bretagne. La Bretagne est aussi la seule région où le cheptel de pintade s'est agrandi, passant au 2^e rang derrière les Pays de la Loire. Moins important, l'élevage de **canards à gaver** pour la production de foie gras, regroupe 700 000 animaux en Bretagne (4^e région avec 6 % du cheptel national).

Définitions

Le **cheptel** est le nombre d'animaux à un instant donné (ici au 31/12/2024). La **production** en volume peut s'exprimer en tonnes équivalent carcasse ou en têtes. Elle inclut tous les groupes de volailles ou "bandes" mis en place au cours d'une année. Ces valeurs sont fournies par la statistique agricole annuelle.



COMMERCE EXTÉRIEUR - CONSOMMATION



Commerce extérieur - Consommation

LA PRODUCTION BRETONNE DE VOLAILLES FORTEMENT TOURNÉE VERS LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Les éleveurs de volailles de chair breton exportent 30 % de leur production. La Bretagne est ainsi la 1^{re} région exportatrice de viande de volaille, avec 40 % des volumes exportés par la France en 2024. Son solde commercial est encore largement excédentaire en 2024, même si les exportations ont baissé de moitié entre 2010 et 2024. La Bretagne approvisionne encore fortement le Moyen-Orient (poulets entiers congelés), bien que cette région du monde perde du terrain face aux partenaires européens. La Bretagne fait figure d'exception dans le commerce français des volailles, marqué par des déficits après 2016, qui s'aggravent depuis.

La Bretagne assure 40 % des exportations nationales de viandes de volailles

Première région productrice de volaille de chair en France, la Bretagne est aussi au 1^{er} rang pour les exportations (40 % des exportations nationales en volume, 35 % en valeur). La production régionale est fortement tournée vers l'extérieur, avec 30 % de la production régionale exportée en 2024. Elle l'est beaucoup plus que les Pays de la Loire, 2^e région productrice, qui n'exporte que 17 % de sa production et à un prix moyen plus élevé (3,50 euros le kg contre 2,16 euros le kg en Bretagne). La Bretagne exporte plus de viande de volailles qu'elle n'en importe. Avec 152 000 tonnes exportées et 37 000 tonnes importées, la région bénéficie ainsi d'un solde extérieur positif en viandes de volailles, de 116 000 tonnes équivalent carcasse, d'une valeur de 219 millions d'euros (**figure 8**). Cependant, l'excédent commercial breton se réduit régulièrement. Il baisse de 62 % en volume entre 2010 et 2024, mais un peu moins en

Figure 8 - Poids important des exportations vers le Proche-Orient et le Moyen-Orient

Échanges extérieurs de la Bretagne en volume de viandes de volailles (hors préparations) en 2010 et en 2024

En milliers de tonnes équivalent carcasse				
Flux	2010	2024	Part 2024 Bretagne/France	France 2024
Exportations	344,48	152,39	39,6%	385,26
dont vers PMO	144,37	66,20	98,4%	67,25
Importations	38,14	36,56	6,0%	611,32
dont depuis Pologne	3,52	19,04	11,7%	162,82
Solde Export - Import	306,34	115,83	--	-226,06

Source : Agreste, Douanes

valeur (- 48 %), grâce à la hausse des prix. En revanche, les importations bretonnes sont beaucoup plus faibles en regard de la France (6 % des importations nationales, en volume comme en valeur). Elles sont proches du poids de la région dans la population française.

43 % des exportations de volailles destinées au Moyen-Orient

Les **exportations bretonnes** de viandes de volailles sont en premier lieu destinées aux pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient, principalement l'Arabie saoudite (**figure 9**). En 2024, les exportations vers ces pays repré-

sentent en effet 43 % du volume exporté (53 % en 2013, date de fin des aides aux exportations appelées « restitutions »). La quasi-totalité des exportations françaises de viandes de volailles vers l'Arabie saoudite proviennent d'ailleurs de Bretagne. L'Union européenne reçoit quant à elle 42 % des volailles bretonnes expédiées à l'étranger. Comme au niveau national, les exportations bretonnes de viandes de volailles diminuent dans le temps, en particulier vers les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient depuis 2014. Entre 2010 et 2024, les exportations totales de la région ont ainsi reculé de 56 % en volume (32 % en valeur).



COMMERCE EXTÉRIEUR - CONSOMMATION

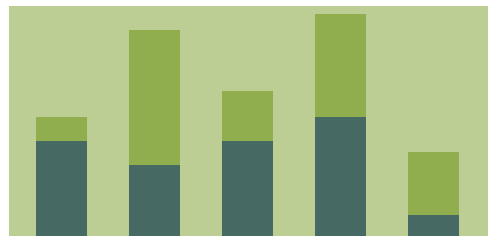
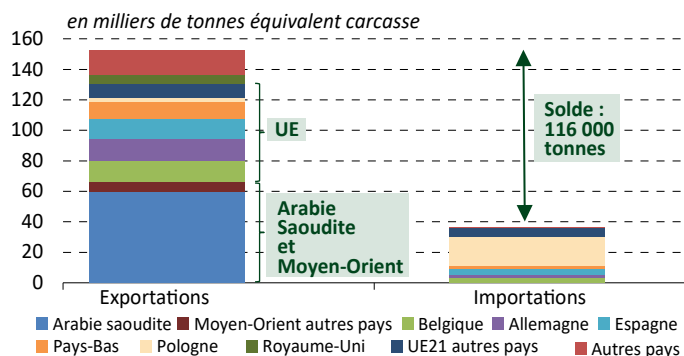


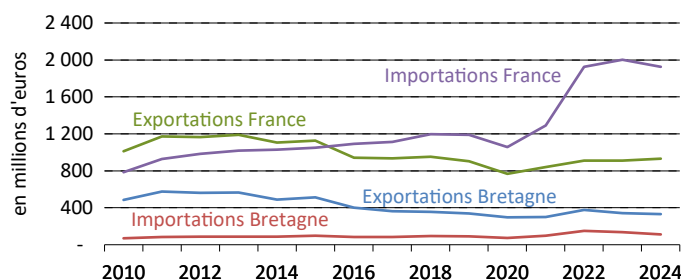
Figure 9 – Commerce extérieur de volailles depuis et vers la Bretagne en 2024



Source : Douanes

Figure 10 - La Bretagne peu affectée par la forte hausse des importations françaises en 2022

Évolution des échanges extérieurs en viande de volaille en France et en Bretagne en valeur entre 2010 et 2024



Source : Agreste, Douanes

La baisse des exportations (- 192 000 tonnes équivalent carcasse ou tec) est bien plus importante que celle de la production bretonne de volailles de chair entre 2010 et 2024 (- 72 000 tec). Ce décalage suggère un report partiel de la production bretonne vers le marché national, dont la demande est en forte progression (**encadré 1**).

Baisse des importations de volailles en Bretagne, alors qu'elles explosent en France

Un report de la production bre-

tonne vers le marché régional pourrait aussi expliquer la baisse des importations vers la Bretagne, alors qu'elles augmentent de 67 % au niveau national entre 2010 et 2024 (**figure 10**). Entre 2010 et 2024, les **importations** bretonnes de viandes de volailles se sont ainsi réduites de 4 % en volume, avec une baisse notable en 2020 (mesures pour endiguer la Covid 19) et en 2024. En revanche, elles augmentent de 61 % en valeur, en raison notamment d'une forte inflation en 2022. En 2024, la Bretagne n'importe des volailles

quasiment que depuis l'Union européenne. Depuis 2010, la Pologne s'est substituée aux Pays-Bas et à l'Allemagne comme principal fournisseur de volailles (52 % des volumes importés en 2024, contre seulement 9 % en 2010).

Encadré 2 – Œufs : la France importe plus d'œufs qu'elle n'en exporte

En France, les œufs sont moins exportés que les volailles¹. Seulement 15 % de la production d'œufs est exportée, contre 27 % de la viande de volaille. En 2024, la France importe 158 000 tonnes d'œufs et ovoproduits (en général des œufs sous forme liquide) et en exporte 135 000, soit un déficit de 23 000 tonnes, valant 58 millions d'euros en 2024. Le déficit est particulièrement marqué pour les œufs coquilles (équivalent de 920 millions d'œufs). Le commerce des ovoproduits, à plus haute valeur ajoutée, est en revanche excédentaire (90 % des exportations françaises). Comme pour les volailles, les échanges extérieurs de la France pour les œufs et ovoproduits se font principalement avec l'Union européenne, avec 81 % des volumes exportés et 93 % des volumes importés en 2024.

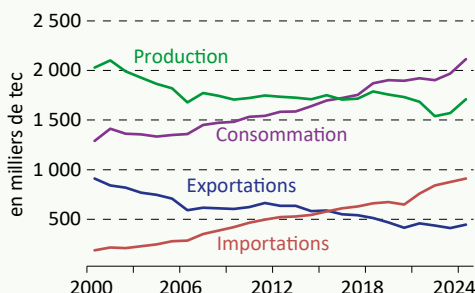
¹ Les statistiques des douanes dont sont issues ces données, ne permettent pas de distinguer le commerce extérieur des œufs pour la Bretagne (non distingué du commerce de volailles vivantes).

Encadré 1 – En France, la consommation en hausse tire les importations de volailles et aggrave le déficit

Depuis 2016, la consommation de viandes de volailles en France dépasse la production nationale (**figure 11**). Entre 2000 et 2024, elle a fortement augmenté (+ 64 %), tirant avec elle les importations. Parallèlement, la production a baissé (- 16 %) entraînant également la baisse des exportations. En 2024, le déficit atteint ainsi 465 000 tonnes équivalent carcasse, soit 1,3 milliards d'euros (viandes et préparations de volailles incluses). La production nationale ne couvre ainsi que 81 % de la consommation de volailles en France, contre 157 % en 2000 (**taux d'auto-approvisionnement**).

Figure 11 - Hausse des importations, tirée par la consommation

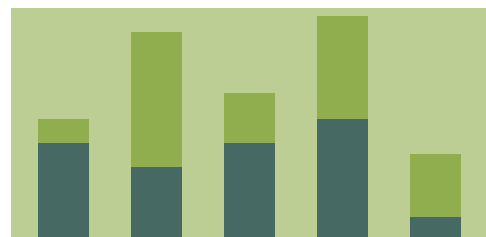
Échanges extérieurs, production et consommation de viande de volaille* en France entre 2010 et 2024



* et préparations de viande de volaille
Source : Agreste, Douanes



ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AVICOLES ENTRE 1970 ET 2020



Évolution des exploitations avicoles entre 1970 et 2020

D'UN SYSTÈME FAMILIAL DIVERSIFIÉ À DE GRANDS ÉLEVAGES SPÉCIALISÉS EN VOLAILLES

Entre 1970 et 2020, le nombre d'exploitations élevant des volailles passe de 132 000 à 3 500, alors que le cheptel explose. Il triple pour atteindre 90 millions de volailles en 2020. Les élevages sont ainsi de plus en plus grands : 25 600 volailles en moyenne en 2020 contre seulement 230 en 1970. Les petits élevages ont quasiment disparu alors que les très grands élevages ont triplé en 50 ans. Les élevages avicoles sont aussi de plus en plus spécialisés avec 61 % des exploitations qui n'ont qu'un atelier volailles en 2020 (7 % en 1970). L'élevage se densifie sur le territoire, essentiellement au profit des Côtes-d'Armor et du Morbihan. Depuis le pic de 2000, le cheptel tend à diminuer, notamment dans le Finistère.

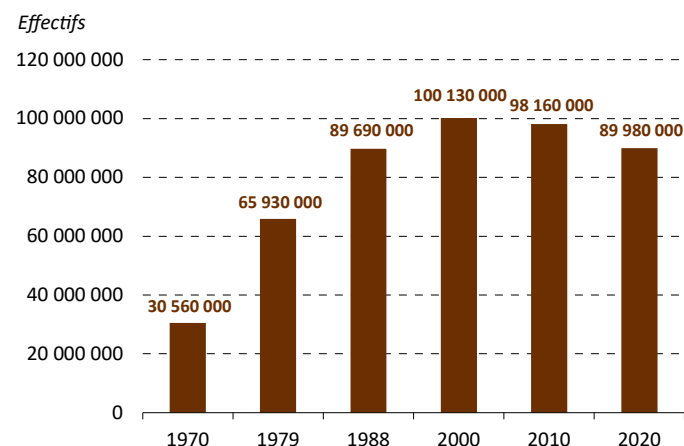
Effondrement du nombre d'exploitations mais explosion du cheptel moyen

L'élevage avicole se concentre fortement entre 1970 et 2020, au sein d'exploitations moins nombreuses et plus grandes. Dans chaque exploitation, le cheptel de volailles moyen explose ainsi

très largement, passant de 230 volailles en moyenne par ferme en 1970, à 25 600 volailles en moyenne en 2020. En 50 ans, le cheptel de volailles triple en Bretagne, passant de 30,5 millions de têtes à 90 millions (figure 12). Depuis 2000, le cheptel décroît lentement, tiré notamment par la chute du cheptel de dindes. Paral-

lèlement, le nombre de fermes avicoles s'effondre en 50 ans. En effet, 132 300 fermes élèvent des volailles en Bretagne en 1970, contre seulement 3 500 en 2020 (figure 13). En 1970, la grande majorité des fermes bretonnes élevaient des volailles (88 %), elles ne sont plus que 13 % en 2020 (figure 14).

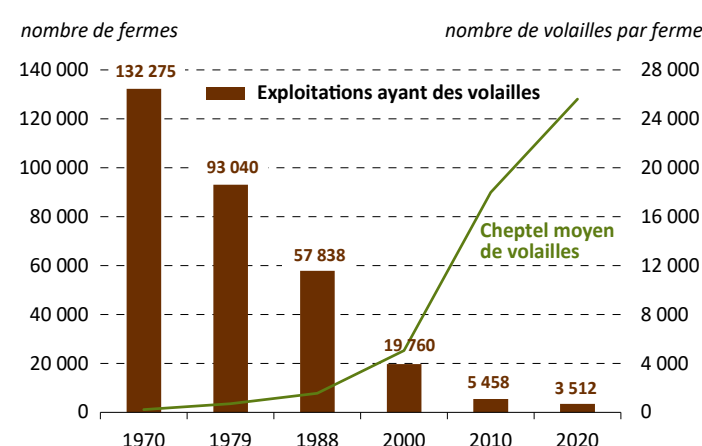
Figure 12 – Évolution du cheptel de volailles en Bretagne de 1970 à 2020



Champ : Bretagne

Source : Agreste, recensements agricoles de 1970 à 2020

Figure 13 - Évolution du nombre d'exploitations avicoles et du cheptel moyen entre 1970 et 2020



Champ : Bretagne

Source : Agreste, recensements agricoles de 1970 à 2020



ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AVICOLES ENTRE 1970 ET 2020



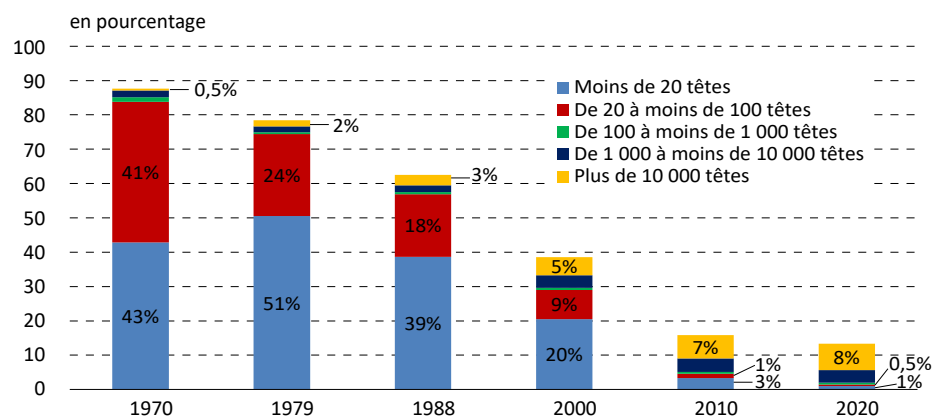
Plus d'une exploitation avicole sur deux élèves plus de 10 000 volailles en 2020.

Le profil des exploitations élevant des volailles s'est radicalement transformé en un demi-siècle : elles deviennent ainsi de plus en plus grandes et de plus en plus spécialisées. Les cheptels de volailles de petite taille (moins de 100 têtes) sont très courants dans la région en 1970 : 95 % des exploitations élevant des volailles (126 000 fermes). En 2020, ces fermes avicoles à petits cheptels ont presque disparu : elles sont moins de 400, ce qui représente seulement 11 % des fermes avec volailles. Elles regroupent moins de 6 600 têtes (0,01 % du cheptel régional). En 2020, 85 % des fermes élèvent au moins 1 000 volailles contre 3 % en 1970. Plus de la moitié des fermes ont plus de 10 000 volailles ; elles concentrent 93 % du cheptel breton (contre 49 % en 1970). Le développement de ces très grandes fermes s'est surtout déroulé dans les années soixante-dix et leur nombre décroît depuis 1988.

Les grands élevages deviennent majoritaires dans les années 2000

En 2020, la moitié des fermes avicoles compte plus de 13 000 volailles, contre 8 000 en 2010 et moins de 20 entre 1970 et 2000 (c'est le cheptel médian, **figure 15**). La rupture a ainsi lieu entre 2000 et 2010, avec la chute du nombre de petites exploitations qui passent de 15 000 à 1 600. Jusqu'en 2000, les grands élevages (notamment ceux de plus de 10 000 têtes) se développent

Figure 14 – Évolution de la part des fermes bretonnes ayant des volailles selon la taille des cheptels



Lecture : en 1970, 88 % des fermes bretonnes élèvent des volailles et 43 % possèdent moins de vingt volailles.

Champ : Bretagne,

Source : Agreste, recensements agricoles de 1970 à 2020

mais les très petits élevages sont toujours majoritaires. La bascule des années 2000 s'accompagne d'une explosion des disparités entre élevages, les petits élevages devenus minoritaires coexistent avec les très grands. Entre 2010 et 2020, les écarts se résorbent cependant avec la disparition progressive des petits élevages. En 2020, 10 % des éleveurs ont ainsi plus 66 000 volailles alors qu'à l'autre bout de l'échelle, 10 % en ont moins de 35, soit quasiment 2000 fois plus. En 1970, les plus gros éleveurs n'en avaient « que » 10 fois plus.

Des exploitations de plus en plus spécialisées

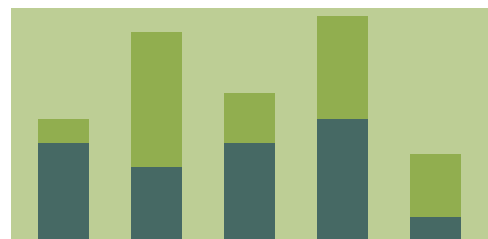
Entre 1970 et 2020, les exploitations n'ayant que des volailles sont devenues majoritaires (61 % des fermes avicoles en 2020 contre 7 % en 1970). En 2020, 30 % des fermes avicoles détiennent un atelier supplémentaire, dont la moitié a des vaches laitières, un tiers des vaches

Encadré 1 – Le nombre d'exploitations continue de diminuer entre 2020 et 2024

Entre 2020 et 2024, le nombre d'exploitations élevant des volailles baisse de 11 % en Bretagne, soit - 3 % par an, d'après les déclarations de flux d'azote. La baisse est plus modérée qu'entre 2010 et 2020 (- 4 % par an). Elle est surtout portée par la disparition des élevages de volailles de chair (- 19 % d'élevages spécialisés), alors que le nombre d'élevages de poules pondeuses augmente (+ 6 %). En 2024, le nombre d'exploitations ayant des volailles peut être estimé à 3 100 environ, en appliquant ces évolutions au nombre d'élevages comptabilisés dans le recensement agricole en 2020. Entre 2020 et 2024, le cheptel de volaille baisse moins fortement (- 6 %) et atteint 84 millions de volailles en fin d'année. Le cheptel moyen continue ainsi d'augmenter, pour atteindre 26 800 volailles par exploitation.



ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AVICOLES ENTRE 1970 ET 2020



allaitantes et 11 % des porcs (figure 16). Par contraste, 90 % des fermes avicoles détenaient 1 à 2 ateliers complémentaires aux volailles en 1970. Au sein de ces fermes, deux modèles dominaient largement : un atelier laitier en plus de l'atelier volailles (90 % des fermes avec deux ateliers) ; un atelier laitier et un atelier porcin (98 % des fermes avec trois ateliers).

Forte densification du cheptel dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan

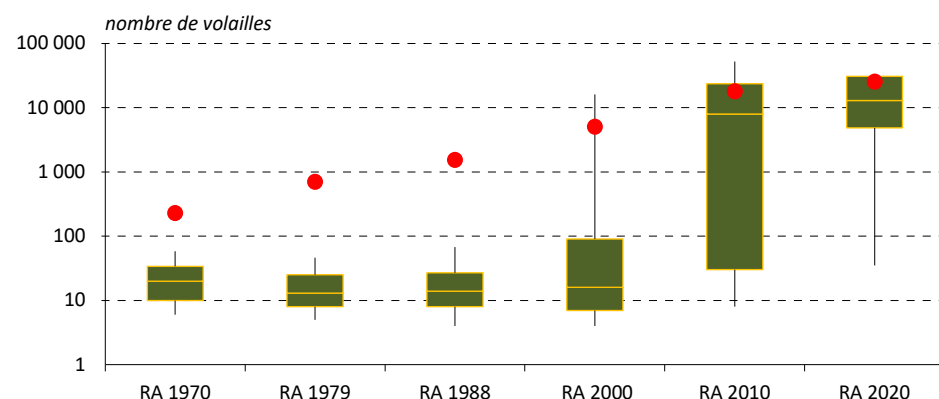
En 2020, la densité de volailles est très forte quasiment partout dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan (plus de 70 volailles par hectare de surface agricole utilisée, figure 17). Dans le Finistère, les zones denses sont plus localisées. C'est le seul département où la densité baisse nettement sur une partie du territoire entre 1988 et 2020 : le Léon (nord du Finistère), où le maraîchage notamment s'est développé. En Ille-et-Vilaine, l'élevage reste relativement diffus encore en 2020, en comparaison des autres départements. Entre 1970 et 1979, le développement de l'élevage avicole part de sept foyers initialement très localisés dans toute la région, sauf en Ille-et-Vilaine. La densité progresse à partir de ces foyers pour atteindre des zones de plus en plus étendues à la fin des années 1980. Hormis dans le Léon, la densité évolue peu dans les années 2000.

La surface agricole et les formes sociétaires progressent

La surface agricole utilisée (SAU) des fermes élevant des volailles

Figure 15 - L'écart entre petits et grands élevages explose dans les années 2000

Dispersion des élevages selon le nombre de volailles par taille du cheptel entre 1970 et 2020



Note: Le bas du trait vertical correspond au 1^{er} décile, le haut au 9^e décile. Le bas de la boîte verte correspond au 1^{er} quartile, le haut au 3^e quartile, le trait du milieu à la médiane. Le rond rouge correspond à la moyenne. L'échelle est logarithmique pour mieux faire apparaître les petites valeurs entre 1970 et 1988

Champ : Bretagne hors structures gérant des pacages collectifs

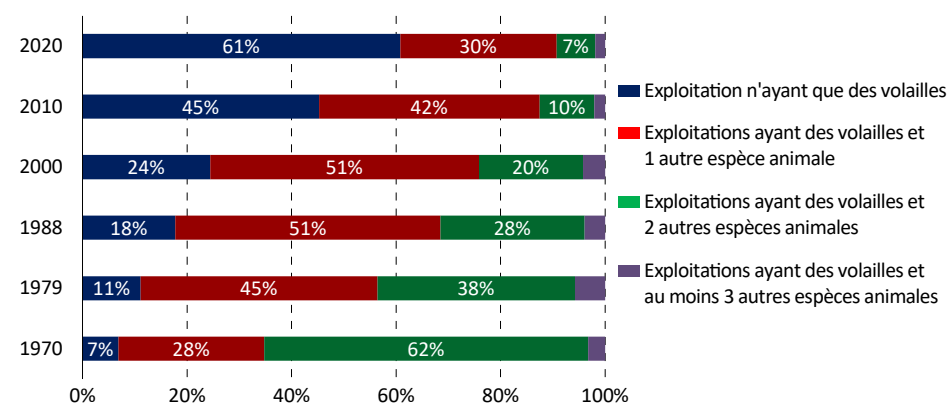
Source : Agreste, recensements agricoles de 1970 à 2020

est passée de 13 hectares en 1970 à 49 hectares en 2020 (contre 62 hectares pour l'ensemble des exploitations agricoles). L'agrandissement des exploitations va de pair avec le développement des formes

sociétaires. Quasi-inexistante dans les années soixante-dix et quatre-vingt, la forme sociétaire concerne désormais six exploitations sur dix, que ce soit pour les exploitations ayant des volailles ou pas.

Figure 16 – Des élevages avicoles de plus en plus spécialisés

Répartition des exploitations ayant des volailles selon le nombre d'espèces animales entre 1970 et 2020



Note : les espèces prises en compte sont les volailles, les vaches laitières, les vaches allaitantes, les porcins, les ovins et les caprins

Champ : exploitations produisant des volailles en Bretagne,

Source : Agreste, recensements agricoles de 1970 à 2020

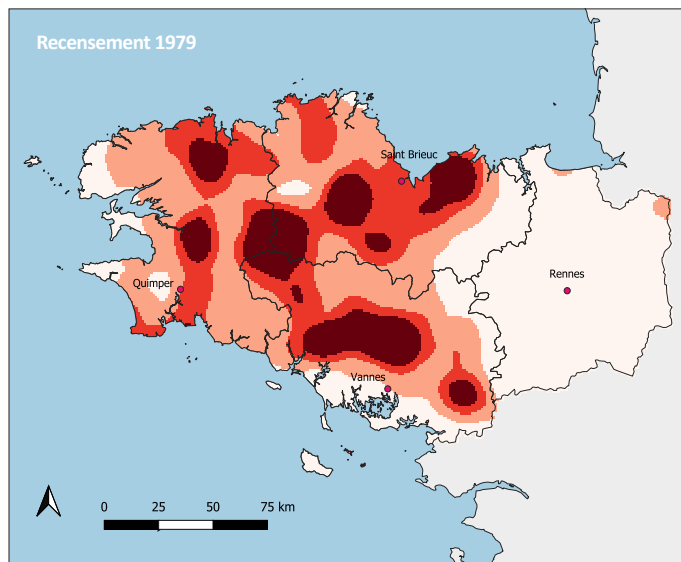
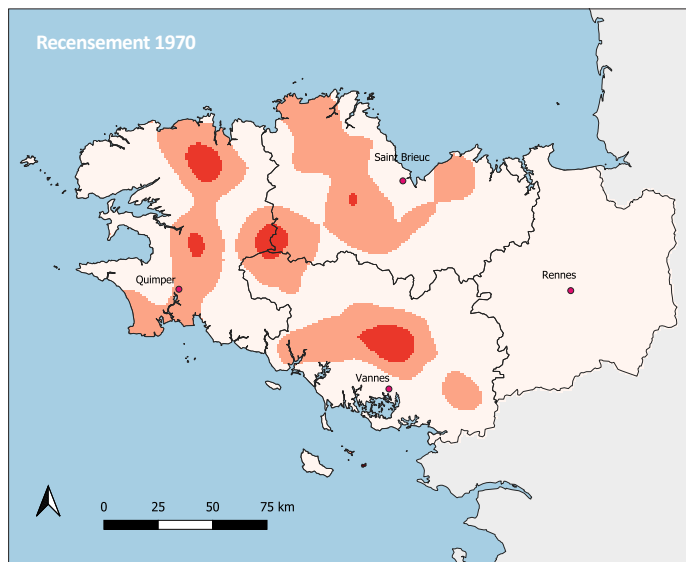


ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AVICOLES ENTRE 1970 ET 2020



Figure 17 : Une forte progression des cheptels sauf en Ile-et-Vilaine

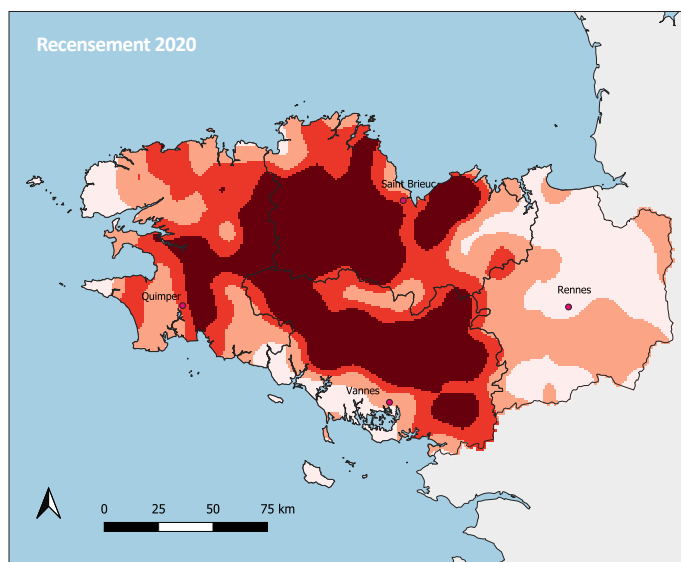
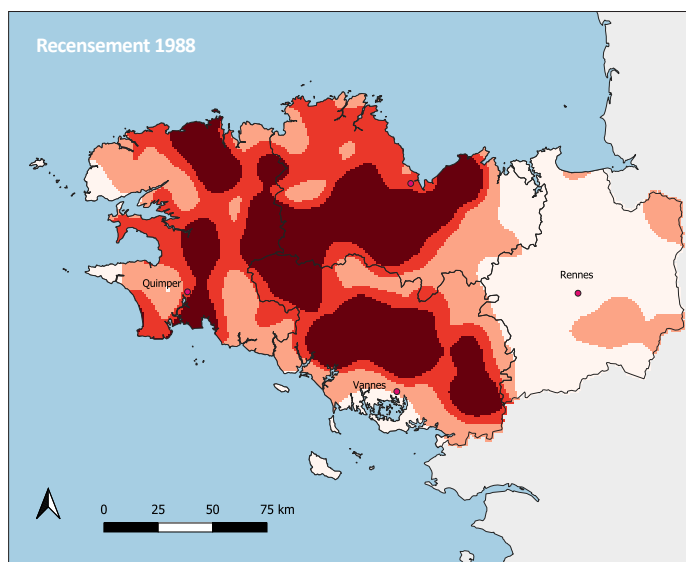
Nombre de volailles par hectare de surface agricole utilisée de 1970 à 2020



Nombre de têtes de volailles par ha de SAU

□ Moins de 20
■ De 20 à 45

■ De 45 à 70
■ Plus de 70

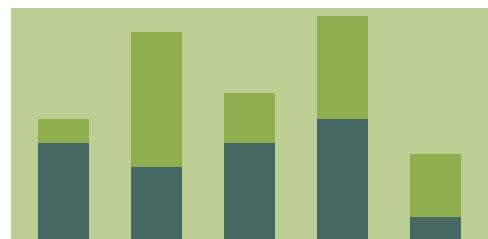


Méthode : lissage sur un rayon de 15 km - grille de 1 km

Source : Agreste, recensements agricoles de 1970, 1979, 1988, 2020



STRUCTURE DES ÉLEVAGES AVICOLES



Structure des élevages avicoles

LA PONTE PROGRESSE, LA CHAIR RÉGRESSE

En Bretagne, 3 500 exploitations détiennent des volailles en 2020. L'élevage avicole est plus répandu qu'en France et concerne 13 % des exploitations régionales. Entre 2010 et 2020, la concentration de l'activité dans des exploitations de plus en plus grandes ne compense pas la baisse du nombre d'exploitations. Le cheptel de volailles baisse. L'activité de ponte d'œufs de consommation fait cependant exception, avec un cheptel et un nombre d'élevages en hausse. Les élevages de volailles de chair représentent encore cependant 61 % des grands élevages. L'élevage se concentre surtout au profit des Côtes-d'Armor, où les pondeuses dominent, et du Morbihan. Les petits élevages continuent de disparaître. La production avicole est en grande partie réalisée sur des exploitations spécialisées dans la volaille. Par ailleurs, les activités de ponte et de chair sont de plus en plus dissociées. Certaines exploitations sont aussi spécialisées dans la sélection des espèces, la reproduction ou encore l'accoupage. Les grands élevages avicoles mobilisent 6 900 emplois en équivalents temps plein, soit 1 600 de moins qu'en 2010. Les 4 400 exploitants y fournissent 58 % du temps de travail et restent au cœur du fonctionnement de l'aviculture, même si le salariat progresse. Parmi les plus gros employeurs, figurent des accoueurs et de grands élevages de ponte. Les petits ateliers mobilisent quant à eux l'équivalent de 600 emplois à temps plein. Le vieillissement des aviculteurs est préoccupant. Il est cependant moins marqué que dans les autres filières. La profession ne s'est pas féminisée en dix ans.

L'élevage avicole est plus répandu en Bretagne qu'en France. En 2020, 13 % des exploitations agricoles bretonnes élèvent des volailles contre 8 % des exploitations françaises. Dans la région, 3500 exploitations détiennent des volailles en 2020, avec des ateliers de taille très variable. Parmi elles, 500 élevages ont de très petits ateliers (généralement moins de 100 volailles, **encadré 1**). Plus de 3000 exploitations bretonnes ont en revanche un atelier avicole qui dépasse un certain seuil, variable selon les espèces (**méthodes, figure 18**).

Ces élevages détiennent quasiment tous plus de 1000 volailles. Il s'agit principalement d'élevages de volailles de chair (61 % des élevages avicoles) et de volailles de ponte (32 %). Les élevages mêlant ponte et chair sont minoritaires (2 %), ainsi que les élevages de palmipèdes gras (surtout des canards) et les autres associations d'activités avicoles (4 %). Une vingtaine d'accoueurs sont également présents en Bretagne. Leur rôle est la couvaison (en couveuses), l'éclosion des œufs et la livraison des poussins d'un jour aux éleveurs. À

ce titre, ils sont considérés comme des exploitations agricoles. Ils sont cependant très atypiques comparés aux autres éleveurs (**encadré 2**).

En 2020, les élevages bretons détiennent plus de volailles que la moyenne nationale (29 000 têtes hors petits ateliers contre 16 000 en France, **figure 19**). En 2010, les exploitations bretonnes étaient déjà plus grandes que leurs homologues du reste de la France. En dix ans, l'écart s'est cependant réduit et les cheptels moyens progressent dans toute la France.



STRUCTURE DES ÉLEVAGES AVICOLES

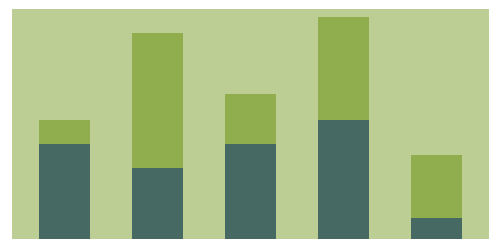


Figure 18 - Plus de six élevages avicoles sur dix sont des élevages de volailles de chair

Les différents types d'élevage avicole en Bretagne en 2020 : nombre d'exploitations et part des activités avicoles régionales

Type *	Sous type	Nombre d'exploitations	Part des activités avicoles régionales	Proportion d'exploitations spécialisées avicoles *
Grands ateliers avicoles*		3 065		
Chair	Ensemble chair	1 872	97 % des volailles de chair : 97 % des poulets, 98 % des dindes, 90 % des pintades, 99 % des canards, 95 % des oies	60 %
Ponte	Ensemble ponte	987		
	dont poules pondeuses d'œufs de consommation avec ou sans poulettes	571	83 % des places de poules pondeuses 97 % des poules pondeuses d'œufs de consommation 11 % des poulettes	84 %
	dont volailles pondeuses d'œufs à couvrir	239	11 % des places de poules pondeuses 75 % des poules pondeuses d'œufs à couvrir 79 % des autres volailles pondeuses d'œufs à couvrir (dindes, pintades, canes, oies)	79 %
	dont spécialisé poulettes	177	79 % des poulettes	84 %
Ponte et chair	Ensemble ponte et chair	64		
	dont chair et poules pondeuses d'œufs de consommation avec ou sans poulettes	30	1 % des volailles de chair 2 % des places de poules pondeuses 3 % des poules pondeuses d'œufs de consommation	83 %
	dont chair et volailles pondeuses d'œufs à couvrir avec ou sans poulettes	17	1 % des volailles de chair 2 % des poules pondeuses d'œufs à couvrir 14 % des autres volailles pondeuses d'œufs à couvrir (dindes, pintades, canes, oies)	76 %
	dont chair et poulettes sans poules pondeuses d'œufs de consommation ni volailles pondeuses d'œufs à couvrir	17	0,5 % des volailles de chair 5 % des poulettes	82 %
Gavage et autres	Ensemble gavage	121		
	dont gavage seul	96	96 % des palmipèdes gras	67 %
	dont gavage et/ou autres	25	4 % des palmipèdes gras	64 %
Accouveurs	Ensemble accouveurs	21	3 % des places de poules pondeuses 4 % des poulettes 23 % des poules pondeuses d'œufs à couvrir 100 % des places en couvoir	48 %
Petits ateliers		457	0,02 % des volailles de chair 0,1 % des poules pondeuses d'œufs de consommation	3 %
Ensemble des élevages ayant des volailles		3 522		

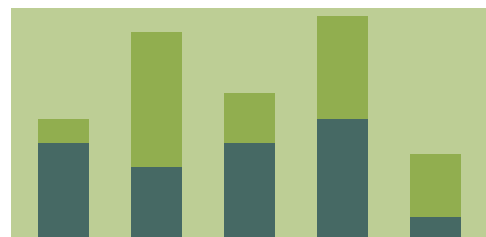
* : voir encadré méthodes pour le choix du seuil, la définition des types et la définition des exploitations spécialisées avicoles

Champ : exploitations bretonnes ayant des volailles ou un couvoir

Source : Agreste, recensement agricole 2020



STRUCTURE DES ÉLEVAGES AVICOLES

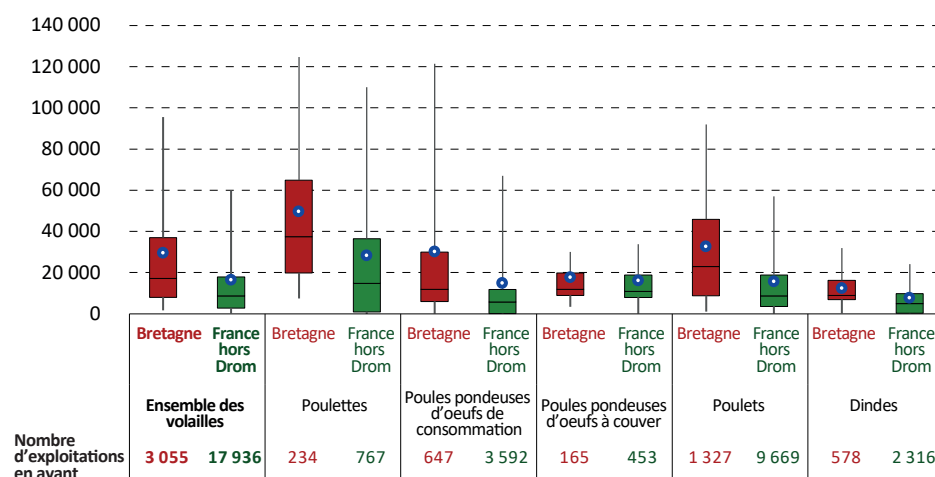


Poules pondeuses d'œufs de consommation et poulettes : les seuls cheptels qui augmentent

Le cheptel régional de volailles diminue globalement entre 2010 et 2020, conséquence de la baisse du nombre d'exploitations. Néanmoins, la filière œufs de consommation s'en sort plutôt mieux grâce à la hausse du nombre d'élevages, une exception dans la filière avicole. Le cheptel régional de poules pondeuses d'œufs de consommation croît ainsi de 4 % entre 2010 et 2020, malgré la baisse du cheptel moyen. Le cheptel de poulettes progresse aussi dans son ensemble (+ 3 %) malgré la diminution du nombre d'élevages, grâce à la forte augmentation de la taille des élevages. En revanche, la filière œufs à couver est en net repli : baisse de 30 % du cheptel régional soit un peu moins que la baisse du nombre d'exploitations.

Figure 19 - Des cheptels plus grands en Bretagne

Dispersion des effectifs (en têtes) des principales catégories de volailles en Bretagne et en France hors départements et régions d'outre-mer (Drom)



Note : le bas du trait correspond au 5^e centile, le haut au 95^e centile. Le bas de la boîte correspond au 1^{er} quartile, le haut au 3^e quartile, le trait du milieu à la médiane. Quand ils sont très bas (notamment en France hors Drom), le 5^e centile et le 1^{er} quartile ne sont pas visibles sur ce graphique.

Lecture : En 2020, les exploitations bretonnes qui élèvent des volailles, en ont en moyenne 29 400 par exploitation. La moitié de ces exploitations élèvent moins de 17 200 volailles, l'autre moitié plus de 17 200. 5 % des exploitations élèvent des volailles en détiennent moins de 1 700. A l'opposé, 5 % en détiennent plus de 95 600. En France, les exploitations qui élèvent des volailles en ont en moyenne chacune 16 400. 5 % élèvent moins de 250 volailles, un quart moins de 3 000 et la moitié moins de 8 800. Champ : élevages avicoles hors petits ateliers
Source : Agreste, recensement agricole 2020

Encadré 1 - Petits ateliers : un modèle d'élevage aujourd'hui minoritaire en Bretagne

En Bretagne, 457 exploitations ont de petits élevages de volailles en 2020 (13 % des exploitations bretonnes détenant des volailles contre 28 % en 2010). Ce type d'élevage était largement majoritaire en Bretagne en 1970. Il constitue encore quasiment la moitié des élevages avicoles en France. En Bretagne, ces petits ateliers font partie d'exploitations mobilisant l'équivalent de 600 emplois à temps plein. Trois quarts d'entre eux ne dépassent pas 31 volailles. Ces élevages ne rassemblent en tout que 30 000 volailles, soit 0,03 % du cheptel breton. Par ailleurs, ils sont majoritairement situés sur des micro-exploitations (44 %) ou de petites exploitations (30 %).

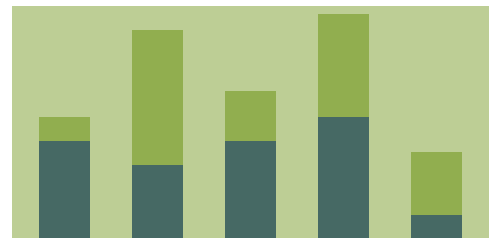
Il s'agit souvent soit de basses-cours, soit de petits cheptels complémentaires d'autres activités. En effet, l'élevage de volailles constitue l'activité principale de l'exploitation pour une quinzaine d'entre eux seulement. Ces élevages se trouvent sinon surtout sur des exploitations spécialisées en herbivores (41 %), en productions végétales (36 %) ou sur des exploitations de polyculture polyélevage (16 %). Parmi ces 457 petits ateliers, environ 380 élèvent des poules pondeuses d'œufs de consommation, et 90 des poulets de chair. Les autres types de volailles sont minoritaires (13 % des volailles présentes).

Un quart des petits ateliers commercialisent une partie de leurs œufs ou de leurs volailles en circuits courts (vente directe ou avec au maximum un intermédiaire). C'est notamment le cas de la moitié des 130 petits ateliers engagés en agriculture biologique.

Les exploitants de petits ateliers sont plus âgés. Ceux qui ont 55 ans et plus représentent près de la moitié des exploitants. Ils sont 2,2 fois plus nombreux que ceux de moins de 40 ans. Même si les hommes restent majoritaires, les femmes sont plus présentes dans les petits ateliers que dans les grands élevages (37 % des exploitants contre 31 %). Ces petits ateliers sont plus fréquents en Ille-et-Vilaine (22 % des exploitations élèvent des volailles) et dans le Finistère (17 %).



STRUCTURE DES ÉLEVAGES AVICOLES



Par ailleurs, l'effectif régional de volailles de chair diminue de 13 % entre 2010 et 2020. L'augmentation du cheptel moyen de volailles de chair ne compense en effet pas la baisse du nombre d'éleveurs.

L'élevage avicole se concentre dans des ateliers de plus grande taille

Entre 2010 et 2020, les élevages avicoles sont toujours moins nombreux et continuent de s'agrandir. Le cheptel des élevages avicoles est ainsi passé de 25 000 volailles à 29 000 volailles par exploitation en moyenne (hors petits ateliers et hors accoueurs, **figure 20**). Le nombre de producteurs continue de baisser plus vite que le cheptel global (- 26 % contre - 8 %). Les fermes avicoles s'agrandissent cependant moins vite qu'entre 2000 et 2010. Le cheptel moyen augmente dans la plupart des types d'élevage, sauf dans les élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation. En 2020, les élevages de chair ont un cheptel moyen de 28 000 volailles de chair, soit 17 % de plus qu'en 2010. Les élevages mêlant ponte et chair s'agrandissent aussi en nombre total de volailles, mais détiennent moins de volailles de chair (19 000 en moyenne en 2020). De même, le cheptel moyen de poules pondeuses d'œufs à couver augmente de 10 % dans l'ensemble des grands élevages pour atteindre près de 18 000 poules. Pour les poulettes, le cheptel moyen augmente de 35 %, pour atteindre près de 50 000 têtes en 2020.

Encadré 2 – En amont des filières chair et œufs : sélectionneurs, reproducteurs et accoueurs

La **production d'œufs** à couver est une production agricole peu connue du grand public. En effet, cette production ne se retrouve pas dans les circuits de distribution des produits alimentaires. Cette activité consiste à fournir aux éleveurs des poussins viables pour la production de volailles de chair ou de volailles de ponte d'œufs de consommation. Le processus repose sur **trois maillons complémentaires** : les ateliers de sélection et de multiplication, les ateliers de reproduction et les accoueurs ou couvoirs qui travaillent de concert.

Au recensement agricole de 2020, environ **90** éleveurs bretons déclarent un **atelier de sélection et de multiplication** de souches avicoles Gallus supérieur à 100 volailles. La moitié sont localisés dans les Côtes-Armor. Des élevages peuvent également intervenir dans la sélection et la multiplication des autres espèces de volailles (non quantifiable au recensement). Tous ces élevages appartiennent ou sont sous contrat avec des sélectionneurs (des entreprises comme Hendrix Genetics, Novogen, Hubbard). Les sélectionneurs créent ou améliorent les races et les souches. Leur travail consiste à sélectionner les animaux les mieux adaptés aux objectifs souhaités (vitesse de croissance, efficacité alimentaire, nombre d'œufs par poule, résistance aux maladies, etc.). Les races sont spécialisées pour la production finale d'œufs de consommation (volaille de ponte) ou de viande (volaille de chair). Compte tenu des caractéristiques biologiques des volailles (cycle court, nombreux descendants par femelle), il est possible de sélectionner efficacement des lignées pures à partir d'un nombre réduit d'individus (500 à 2500 femelles).

La Bretagne compte en 2020, **260 élevages spécialisés en volailles pondeuses d'œufs à couver**, dont 160 en poules pondeuses, 80 en dindes et 20 en canes. Ces élevages peuvent avoir aussi un atelier de sélection. Les deux tiers des ateliers de poules pondeuses d'œufs à couver le sont pour la filière chair. Ces exploitations ont un cheptel moyen de poules reproductrices de 15 000 têtes et emploient en moyenne deux équivalents temps plein. Cette activité est cependant en perte de vitesse en Bretagne comme en France, le cheptel diminuant notamment de 29 % pour les poules pondeuses d'œufs à couver depuis 2010.

En 2020, la Bretagne compte **21 accoueurs** (couvoirs avec une capacité d'incubation supérieure à 1 000 œufs). Entre 2010 et 2020, le secteur s'est concentré, les couvoirs familiaux et les plus petits ont progressivement disparu. La main-d'œuvre y est importante, une douzaine d'établissements emploient plus de 20 salariés. La grande majorité n'ont aucune surface agricole. La région concentre 44 % des capacités d'accouage de France hors départements et régions d'outre-mer, devant les Pays de la Loire (21 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (19 %). Des leaders nationaux y sont présents : Hubbard (filiale poulets de chair), Le Helloco Accouage (spécialisé en dindes), couvoir Perrot (LDC Amont) et le groupe finistérien BD France.



STRUCTURE DES ÉLEVAGES AVICOLES

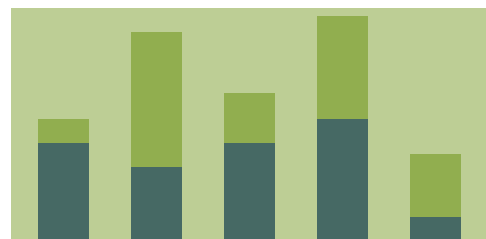


Figure 20 - Caractéristiques des grands élevages avicoles bretons en 2020

Indicateurs	Chair	Ponte	Ponte et chair	Gavage et autres	Ensemble des élevages avicoles hors accoueurs et petits ateliers	Ensemble des exploitations bretonnes
Nombre d'exploitations en 2020	1 872	987	64	121	3 044	26 347
Nombre d'exploitations en 2010	2 520	937	445	210	4 112	34 447
Effectif de volailles :						
Moyenne *	28 304	32 521	39 645	7 872	29 098	25 620
Total (têtes)	52 929 255	32 097 997	2 537 298	952 482	88 517 032	89 976 714
Évolution du total / 2010 (en têtes)	- 3 155 652	2 787 725	-7 437 800	-510 188	-8 315 915	-8 184 816
Évolution du total / 2010 (%)	- 6 %	10 %	- 75 %	- 35 %	- 9 %	- 8 %
Capacités d'élevage moyenne* :						
Nombre de places de poules pondeuses (hors poulettes)	-	30 623	16 693	-	28 529	26 111
Superficie des bâtiments de volailles de chair (m²)	1 927	-	1 805	-	1 916	1 873
Spécialisation :						
Part des exploitations avicoles spécialisées	60 %	83 %	81 %	66 %	68 %	8 %
Part de la PBS avicole dans la PBS totale	72 %	86 %	86 %	72 %	78 %	18 %
Part des exploitations avec SAU	82 %	75 %	75 %	76 %	80 %	95 %
SAU moyenne des exploitations avec SAU (ha)	72	50	57	51	64	65
Part des exploitations de grande dimension économique	75 %	64 %	73 %	31 %	70 %	37 %
Emploi (ETP hors prestataires) :						
Total	3 434	2 032	172	216	5 854	51 398
Moyenne	1,83	2,06	2,69	1,79	1,92	1,95

* parmi les en ayant

Champ : exploitations agricoles bretonnes

Source : Agreste, recensements agricoles 2010 et 2020

En revanche, dans les élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation, les cheptels moyens sont en recul en dix ans. Ils perdent notamment 4 % dans les élevages du type ponte, pour atteindre 33 000 poules pondeuses d'œufs de consommation en moyenne en 2020. Ce recul s'explique par le développement des élevages

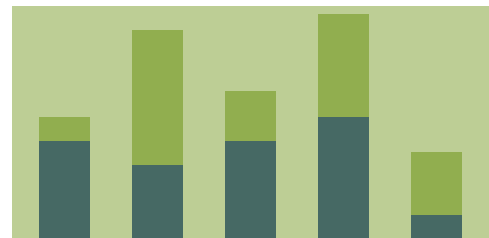
alternatifs, où les cheptels sont généralement plus petits.

La dimension économique des exploitations avicoles augmente aussi entre 2010 et 2020. Leur production brute standard (PBS), qui mesure le potentiel de production à partir des surfaces et des cheptels, augmente entre

2010 et 2020 de 43 000 euros, contre 57 000 euros en moyenne régionale. En 2020, comme en 2010, 70 % d'entre elles sont classées comme « grandes exploitations », leur PBS dépassant 250 000 euros annuels. Leur production brute standard moyenne hors petits ateliers est deux fois supérieure à la moyenne régionale.



STRUCTURE DES ÉLEVAGES AVICOLES



Un élevage qui demeure hors-sol

En 2020, 80 % des grands élevages avicoles ont une surface agricole utilisée, comme en 2010. Néanmoins, ils sont souvent qualifiés de hors-sol, du fait de l'absence fréquente de SAU (un élevage sur cinq, contre une exploitation sur vingt en Bretagne), et de leur forte dépendance aux aliments achetés à l'extérieur (**article Circuits de commercialisation**). Les bâtiments d'élevage ne sont en effet pas comptabilisés dans la SAU.

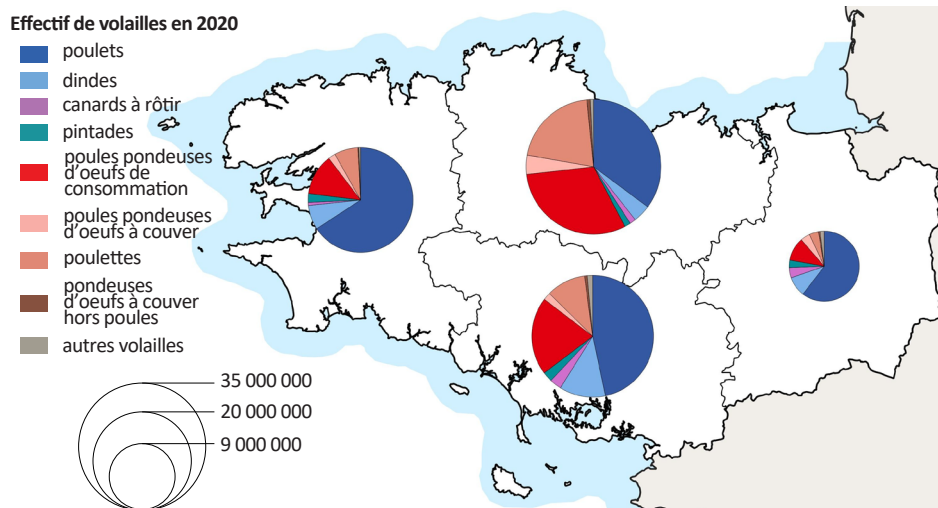
Plus de pondeuses dans les Côtes-d'Armor, plus de volailles de chair dans le Morbihan

Plus de la moitié de l'activité de ponte bretonne est réalisée dans les Côtes-d'Armor, premier département français pour la volaille de ponte. Les capacités d'élevage de poules pondeuses sont deux fois plus faibles dans le Morbihan, qui est pourtant le deuxième département français d'élevage de pondeuses. Dans le Morbihan, la volaille de chair tient une place plus importante que la volaille de ponte (**figure 21**).

Entre 2010 et 2020, la concentration des élevages s'opère au détriment du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine. Les ateliers avicoles de petite taille, qui étaient plus fréquents dans le Finistère et surtout en Ille-et-Vilaine, disparaissent davantage que les autres. Le poids des Côtes-d'Armor et du Morbihan se renforce légèrement.

Figure 21 - Prédominance de la volaille de ponte dans les Côtes d'Armor, premier département français pour cette production

Effectifs par département des différentes volailles en 2020



Source : Agreste, recensement agricole 2020

Activités de ponte et de chair de plus en plus dissociées

Les activités de ponte et de chair sont de plus en plus dissociées. Le nombre d'élevages réalisant simultanément ces deux types d'activité chute entre 2010 et 2020, passant de 440 à 60 dans les grands ateliers. Au-delà de cette seule séparation entre ponte et chair, l'élevage de volailles est relativement cloisonné. À part pour les pintades de chair, plus souvent associées à d'autres catégories de volailles, plus des trois quarts des animaux sont élevés sur des exploitations qui n'élèvent qu'une catégorie de volaille.

Les élevages de volailles bretons sont plus spécialisés dans la production avicole qu'ailleurs. Ils sont en effet proportionnellement plus nombreux à avoir plus des deux tiers de leur production brute standard consacrée aux

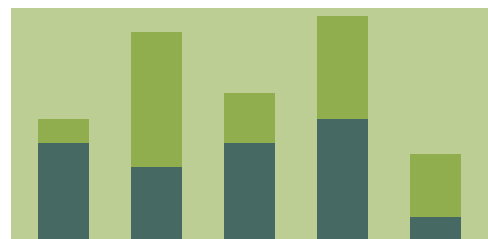
volailles (**définitions**). Ainsi, 68 % des élevages avicoles bretons sont spécialisés en volailles contre 49 % au niveau national et 14 % sont sur des exploitations de polyculture-polyélevage (contre 25 %). En Bretagne, c'est l'élevage de volailles de ponte, en particulier celui des poules pondeuses d'œufs de consommation et de poulettes, qui est le plus spécialisé. Le degré de spécialisation des élevages avicoles est quasiment stable entre 2010 et 2020.

Un vieillissement des aviculteurs préoccupant, mais moins marqué que dans les autres filières

Les exploitants des élevages avicoles sont plus âgés que leurs homologues des autres régions, avec un âge médian de 51 ans contre 49 ans dans les autres régions (hors petits ateliers). En 2020, les aviculteurs bretons de 55 ans et plus sont 1,5 fois plus



STRUCTURE DES ÉLEVAGES AVICOLES



nombreux que ceux de moins de 40 ans, alors qu'ils étaient aussi nombreux en 2010. Ce rapport entre les plus de 55 ans et les moins de 40 ans s'appelle l'indice de vieillissement. Le renouvellement des générations pose donc question, mais cela n'est pas spécifique de l'élevage avicole. Le problème est même plus prononcé en Bretagne dans l'ensemble des exploitations agricoles (indice passé de 1,3 à 2). Le vieillissement est moindre dans les Côtes d'Armor, où l'élevage avicole est le plus important et le plus dynamique. Il est plus aigu pour les exploitations du type chair (1,6) que pour celles du type ponte (1,3) en 2020, alors que les deux types d'élevages avaient des indices de vieillissement relativement proches en 2010 (respectivement 1,1 et 0,9). Par ailleurs, le vieillissement est aussi plus important chez les éleveurs spécialisés en volaille. Leurs exploitations étant en général de plus grande taille, le maintien du potentiel de production avicole breton est ainsi un enjeu fort pour les prochaines années.

Place des femmes : à l'ouest, rien de nouveau

Avec un tiers de femmes parmi les exploitants spécialisés en volailles, l'aviculture reste une des productions agricoles les plus féminisées en Bretagne (hors petits ateliers). Seule la production ovine, caprine, équine la dépasse en la matière : 43 % des exploitants y sont des femmes. Cette proportion fait de la Bretagne une des deux régions,

avec l'Occitanie, où les femmes sont les plus présentes dans l'élevage avicole. Depuis vingt ans, la féminisation des exploitations stagne en Bretagne, et l'aviculture n'échappe pas à ce constat. La part des femmes parmi les exploitants est même en légère baisse, de 33 % en 2010 à 31 % en 2020. La place des femmes exploitantes à la tête des exploitations n'a pas progressé en dix ans. Seules 54 % des exploitantes se déclarent cheffes d'exploitation, contre 77 % des exploitants hommes.

Des accouveurs et des éleveurs de poules pondeuses parmi les gros employeurs

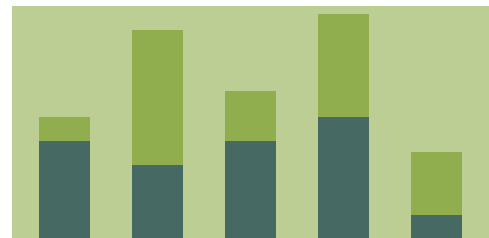
En 2020, 7 160 personnes travaillent de manière régulière sur les exploitations avec activité avicole hors petits ateliers. Selon la spécialisation de l'exploitation, une partie de leur temps de travail peut être consacrée aux autres productions présentes (principalement bovins laitiers, herbivores pour la viande, porc ou cultures). Associées aux travailleurs saisonniers, ces personnes fournissent l'équivalent de 6 530 emplois à temps plein, auxquels s'ajoutent 360 ETP correspondant à des travaux délégués à des prestataires. Ces 6 900 emplois représentent 13 % de l'emploi agricole régional. Le volume de travail est très variable d'une exploitation à l'autre. Les accouveurs, souvent de très gros employeurs, mobilisent à eux seuls 10 % de l'emploi total des élevages avicoles. Compte tenu de leur nombre plus important, les exploitations de

volailles de chair procurent 53 % de l'emploi total. Les exploitations de volailles de ponte comptent pour 31 % de l'emploi total. Les élevages avicoles, hors accouveurs, emploient en moyenne autant de main d'œuvre que l'ensemble des exploitations bretonnes (deux équivalents temps plein y compris prestataires). L'emploi moyen est plus important pour les exploitations avec une activité de ponte (2,1 ETP hors prestataires) que pour celles sans activité de ponte (1,8 ETP). Les plus gros employeurs (plus de 10 ETP) hors accouveurs sont majoritairement des élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation. Hors accouveurs, la moitié des exploitations avec élevage avicole emploient plus de 1,5 ETP et 12 % plus de 3 ETP.

En 2020, le poids des exploitants avicoles dans le volume de travail de l'exploitation est le même que pour l'ensemble des exploitations bretonnes (58 %, **figure 22**). Le travail salarié (hors exploitants salariés) représente 34 % du total. Dans les élevages avicoles, le travail saisonnier ne représente que 12 % du travail salarié, contre 26 % dans l'ensemble des exploitations. Les interventions des entreprises de travaux agricoles (ETA), coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma) et autres entreprises représentent 5 % du volume de travail au sein des élevages avicoles, contre 3 % dans l'ensemble des exploitations. Ce recours aux prestataires externes est cependant très répandu : quatre exploitations sur cinq comme dans l'ensemble des exploitations. Ces



STRUCTURE DES ÉLEVAGES AVICOLES



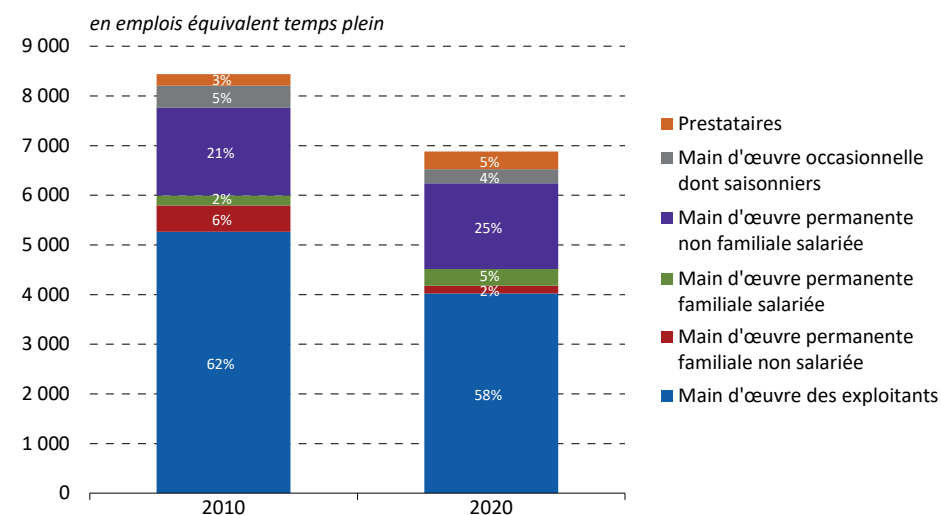
travaux délégués prennent par ailleurs une importance croissante (+ 50 % en dix ans).

Une baisse de l'emploi limitée par rapport à la baisse du nombre d'exploitations

Entre 2010 et 2020, l'emploi dans les élevages avicoles baisse (- 18 % hors petits ateliers), mais moins fortement que le nombre d'exploitations (- 26 %). Ainsi, le nombre de volailles pour chaque emploi en ETP augmente de 15 % entre 2010 et 2020 (hors accouveurs, qui bien souvent ne détiennent pas de volailles). C'est moins que sur la précédente décennie (+ 28 %). En Bretagne, la baisse de l'emploi avicole est plus marquée que celle de l'ensemble de l'emploi agricole régional (- 9 %). L'emploi s'y est moins concentré en dix ans. Les 4 400 exploitants demeurent les principaux contributeurs au fonctionnement de ces exploitations, malgré une baisse de leur volume de travail de plus de 1 200 ETP depuis 2010. Cette baisse n'est pas compensée par une augmentation du travail des autres actifs. Le travail salarié (hors exploitants salariés) baisse modérément (- 3 %). Il est principalement fourni par des salariés permanents. En dix ans, le poids du salariat se renforce, passant de 31 % à 37 % du volume de travail global. En particulier, le salariat progresse très nettement au sein de la main d'œuvre permanente familiale (hors exploitants). En 2020, plus des deux tiers du temps de travail familial est salarié, contre moins d'un tiers en 2010.

Figure 22 - Le travail des exploitants toujours prépondérant malgré la progression du salariat

Répartition de l'emploi en équivalent temps plein par type de main d'œuvre en Bretagne en 2010 et 2020



Champ : élevages avicoles hors petits ateliers

Source : Agreste, recensement agricole 2020

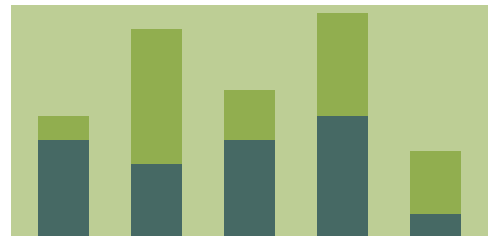
Définitions

La **production brute standard (PBS)** donne une valeur au potentiel annuel de production des exploitations, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels. Les coefficients sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS dites de 2017. La PBS permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Sont considérées « micros », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros par an, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros par an et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS par an.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** ou leur **orientation technico-économique des exploitations** (OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Une exploitation est dite spécialisée avicole quand son orientation détaillée est « volailles » (OTEX 5200).



STRUCTURE DES ÉLEVAGES AVICOLES



Sources, méthodes

Les résultats de cet article sont issus des recensements agricoles 2010 et 2020. Dans cet article sur la structure des exploitations, hormis sur le nombre d'exploitations et la part des exploitations avicoles, le **champ** est restreint aux exploitations dont l'élevage atteint au moins un des seuils suivants :

1 000 poules pondeuses d'œufs de consommation ou 1 000 poules pondeuses d'œufs à couver ou 1 000 poulettes ou 1 000 poulets de chair ou 1 000 dindes (de chair, pondeuses d'œufs à couver) ou 1 000 canards (à rôtir, canes pondeuses d'œufs à couver) ou 200 pintades (de chair, pondeuses d'œufs à couver) ou 10 oies (à rôtir, pondeuses d'œufs à couver, prêt-à-gaver, en gavage) ou 50 canards gras (prêt-à-gaver, en gavage) ou 500 pigeons et cailles ou 1 autruche ou 1 000 autres volailles non classées ailleurs ou une capacité d'élevage de poules pondeuses de 1 000 places ou 100 m² de bâtiments destinés à la production d'œufs à couver ou une capacité d'incubation d'au moins 1 000 œufs ou 100 m² de bâtiments de volailles de chair.

Ces 3065 exploitations représentent 87 % des exploitations régionales ayant des volailles et plus de 99,9 % des effectifs de volailles, des capacités d'élevage de poules pondeuses et des superficies des bâtiments destinés aux volailles de chair. Les autres exploitations ont de petits (voire de très petits) ateliers et ont généralement un cheptel inférieur à 100 volailles, ce qui peut correspondre soit à des basses-cours, soit à une activité économique complémentaire.

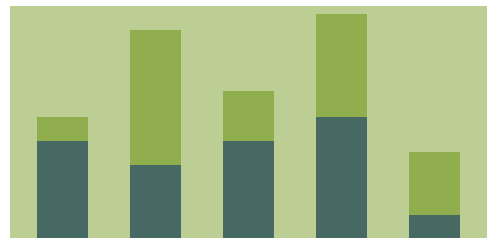
Remarque : les exploitations entrant dans le champ de l'étude peuvent avoir des productions autres qu'avicoles (cultures, bovins, porcins, ...)

Indépendamment de l'OTEX de l'exploitation, les **types d'élevage avicole hors petits ateliers** sont définis en fonction des principaux domaines de production en aviculture :

- toutes les exploitations disposant d'un couvoir relèvent du type **"accoureur"** ;
- le seul atelier avicole important des élevages du type **"chair"** est l'élevage de volailles pour la chair (poulets, dindes, pintades, canards à rôtir, ...) ;
- le seul atelier avicole important des élevages du type **"ponte"** est l'élevage de volailles pour les œufs (à couver ou de consommation) ou de futures volailles pour les œufs (poulettes) ;
- les élevages du type **"ponte et chair"** ont à la fois un atelier important de volailles de ponte et un atelier important de volailles de chair ;
- le type **"gavage et autres"** rassemble des élevages avec une production importante de volailles à gaver ou en gavage (canards, oies, aussi dénommés palmipèdes gras), et / ou avec une production importante d'autres volailles n'entrant pas dans les catégories précédentes, ainsi que les exploitations avec d'autres combinaisons de production que celles précédemment citées.



CIRCUITS DE COMMERCIALISATION ET APPROVISIONNEMENT



Circuits de commercialisation et approvisionnement

UNE PRODUCTION TRÈS ENCADRÉE

Environ trois quarts des grands élevages avicoles bretons sont en contrat d'intégration avec des entreprises. Ainsi, ils n'ont pas la complète maîtrise de leur approvisionnement, de la commercialisation, voire du processus de production. La majorité de la production est écoulee en circuit long (auprès de coopératives, industriels ou négociants). Les aliments pour volailles sont rarement produits sur l'exploitation.

Trois quarts des élevages bretons en contrats d'intégration

En 2022, le nombre d'élevages avicoles bretons en intégration est estimé entre **2 300 et 2 500**, soit environ trois quarts des grands élevages (**définitions, méthodes**). C'est-à-dire qu'ils dépendent d'une entreprise pour l'écoulement de leur production et aussi souvent pour leur approvisionnement en animaux et en aliments selon le contrat qu'ils ont signé (contrat d'intégration ou contrat de reprise assimilé à de l'intégration). Les éleveurs liés par ces contrats ont peu de marges de manœuvre pour la conduite de l'élevage ou le choix de leurs fournisseurs. Environ 900 éleveurs bretons sont en intégration avec une coopérative et 800 avec un fabricant d'aliments du bétail. Moins de 400 sont en intégration avec une entreprise de sélection ou d'accoupage.

L'intégration est plus répandue pour les volailles de chair, les volailles reproductrices et les poulettes que pour les poules pondeuses d'œufs de consommation.

Ainsi, les élevages intégrés en 2022 et appariés avec le recensement agricole 2020 représentent environ 70 % des capacités de production de volailles de chair, volailles reproductrices et poulettes, 15 points de plus que pour les poules pondeuses.

Les élevages intégrés ont en moyenne des cheptels un peu plus grands que les élevages non intégrés, sauf pour les poules pondeuses d'œufs de consommation, où ils sont au contraire un peu plus petits. Les élevages avicoles intégrés, en particulier ceux ayant un atelier de volailles de chair, sont plus souvent spécialisés en volailles ou en granivores mixtes. 85 % des élevages de chair en intégration sont en intégration « pure ». Les élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation en intégration se partagent pour moitié en intégration « pure », pour moitié en contrat de reprise.

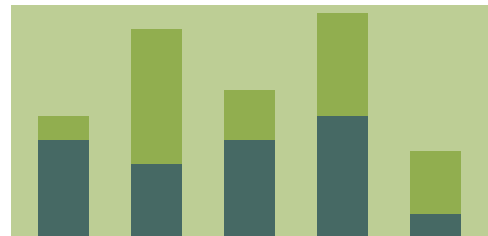
En Bretagne en 2022, une **trentaine d'entreprises** pratiquent l'intégration, auprès d'environ 2 700 éleveurs (y compris des éleveurs non bretons). Ces entreprises relèvent de

secteurs d'activité variés : élevages, fournisseurs d'aliments pour bétail, coopératives, commerce de gros, abattage, transformation. Les plus nombreuses - plus d'une dizaine - sont les entreprises de sélection ou d'accoupage. Ce sont toutefois les fabricants d'aliments du bétail et les coopératives qui contractualisent avec le plus grand nombre d'éleveurs (plus d'un millier pour chacun de ces types d'activité). Trois quarts des contrats relèvent de l'intégration « pure ». C'est le seul mode de contractualisation retenu par les entreprises de sélection ou d'accoupage. Ces dernières disposent par ailleurs de leurs propres élevages, ou louent des installations d'élevage dont le fonctionnement est assuré par leur personnel.

En 2015, l'intégration est plus répandue en Bretagne qu'en France hors Drom. En particulier, elle est plus fréquente que dans les Pays de la Loire, l'autre grande région avicole. Cette organisation de la production est cependant aussi très présente dans d'autres régions pour les poulets, dindes de chair et poules pondeuses d'œufs de consommation.



CIRCUITS DE COMMERCIALISATION ET APPROVISIONNEMENT



Définitions

Pour l'écoulement de leur production, la plupart des élevages avicoles sont liés par un contrat de production avec une entreprise. Dans les contrats d'élevage ou de production à façon, l'entreprise, dénommée intégrateur, fournit les animaux et l'aliment du bétail, en reste propriétaire et rémunère l'éleveur pour une prestation. On parle alors d'**intégration**. Les éleveurs peuvent aussi conclure des contrats de production, souvent dénommés « **contrats de reprise** ». Dans ce cas, l'éleveur achète lui-même les animaux et l'aliment et revend sa production (volaille de chair ou œufs). Le prix de reprise, c'est-à-dire le prix de vente de l'éleveur à l'entreprise, est fixé contractuellement ; il est la plupart du temps indexé sur celui de l'aliment et souvent également sur celui des poussins ou des poulettes. L'indexation peut ne porter que sur une partie de la production, le reste étant acheté suivant une cotation. Les contrats de reprise sont souvent dénommés « contrats trois points », trois pour poussin / aliment / reprise de vifs (ou d'œufs). Certains de ces contrats sont assimilables à de l'intégration, en ce qu'ils laissent très peu de marges de manœuvre aux éleveurs, à l'instar des contrats d'intégration « pure ». En effet, l'éleveur a très peu, voire aucune, latitude dans le choix de ses fournisseurs (aliment, génétique, produits vétérinaires) et dans la conduite de l'élevage. Le planning de production lui est généralement imposé. Il rend compte très régulièrement (souvent de manière hebdomadaire) de son activité auprès de l'entreprise, qui assure un suivi technique. L'éleveur produit exclusivement pour l'entreprise, qui en contrepartie s'engage à acheter la totalité de la production. Enfin, les durées de contrat, qui peuvent n'être que d'une seule bande (soit quelques mois), peuvent aussi être très longues, jusqu'à 15 ans. Entre intégration "pure" et contrats de reprise, la frontière est ténue. D'ailleurs, certains intégrateurs « purs » dénomment leur contrat « contrats trois points ». Dans l'article, le terme **intégration** regroupe l'intégration à proprement parler et les contrats de reprise assimilables à de l'intégration.

Les **grands élevages** sont ceux qui dépassent certains seuils selon le type d'espèce, de manière générale ils détiennent quasiment tous plus de 1000 volailles (**encadré Sources, méthodes de l'article Structure des élevages avicoles**, p. 28).

Les circuits de commercialisation courts peu utilisés en Bretagne

En 2020, la majorité des grands élevages avicoles écoulent l'intégralité de leur production en circuit long, c'est-à-dire auprès de coopératives, d'industriels ou de négociants, éventuellement dans le cadre d'un contrat d'intégration. Seuls 9 % commercialisent au moins une partie de leur production d'œufs ou de volailles en circuits courts, soit en vente directe auprès des consommateurs (à la ferme, sur les marchés, par correspondance, etc.), soit en vente indirecte avec un seul

intermédiaire (boucherie, épicerie, supermarché, restauration). C'est à peine 2 points de plus qu'en 2010, et beaucoup moins que dans le reste de la France, où 24 % des grands élevages avicoles font appel aux circuits courts. Le recours aux circuits courts est plutôt le fait d'élevages de moindre taille. Leur cheptel moyen est 2,4 fois plus petit que celui des élevages intégralement en circuits longs. Le recours aux circuits courts est plus fréquent chez les exploitations mixtes ponte et chair (28 %) que chez les exploitations de ponte ou chez les exploitations de chair (moins de 10 %). La vente à la ferme est le

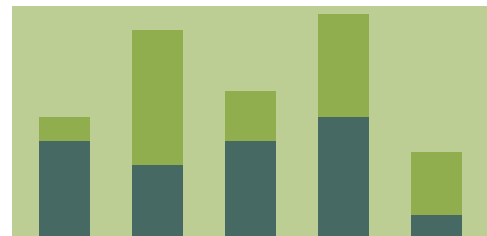
mode de commercialisation le plus fréquent (mentionné par 63 % des élevages avicoles en circuits courts). Viennent ensuite la vente directe sur les marchés, puis la vente à des commerçants détaillants.

La grande majorité des exploitations ne produisent pas leurs aliments

En 2020, l'autonomie alimentaire des grands élevages avicoles bretons est très restreinte, malgré une proportion de céréales et oléoprotéagineux dans l'assolement des élevages avicoles plus importante que dans l'assolement régional



CIRCUITS DE COMMERCIALISATION ET APPROVISIONNEMENT



(49 % contre 38 %). En effet, 92 % des poules pondeuses et poulettes et 98 % des volailles de chair sont élevées par des exploitations qui ne fabriquent pas du tout leurs aliments (contre 88 % des volailles de chair comme de ponte au niveau national). Cette très faible autono-

mie alimentaire s'explique notamment par la grande proportion d'éleveurs avicoles dont l'aliment pour volailles est obligatoirement fourni par des entreprises, dans le cadre de leur contrat d'intégration. Elle s'explique aussi par la proportion importante d'élevages

sans surface agricole utilisée (20 % des élevages avicoles contre 5 % dans l'ensemble des exploitations bretonnes). Les élevages avicoles sans SAU sont quasi exclusivement localisés sur des exploitations spécialisées avicoles.

Sources, méthodes

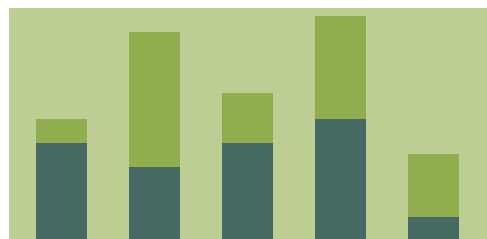
Sur les données du recensement agricole 2020, quand ce n'est pas précisé, le champ est celui des exploitations hors petits ateliers, dont les trois quarts ont moins de 30 volailles (**article Structure des élevages avicoles**, p.28).

Les données sur **l'intégration** sont issues de l'analyse des dossiers déposés par les entreprises bretonnes, ligériennes et normandes dans le cadre du dispositif d'indemnisation exceptionnelle des entreprises sous contrat d'intégration ou de production, mis en place en 2022, visant à soutenir les exploitations agricoles d'élevage touchées par la hausse du coût de l'aliment du fait du conflit russo-ukrainien (dite **aide résilience Ukraine pour les intégrateurs**). Cette analyse permet de quantifier les intégrateurs bretons et d'estimer le nombre d'éleveurs bretons en intégration en 2022 (il s'agit d'une estimation, tous les élevages n'ayant pas pu être localisés). Par ailleurs, un appariement des listes d'élevages déposées par les intégrateurs avec le **recensement agricole 2020** permet de caractériser les élevages en intégration et d'estimer le poids de l'intégration en termes de capacités de production. Il s'agit d'une estimation par défaut, seuls 80 % des élevages ayant pu être appariés. Pour les poules pondeuses d'œufs de consommation et les volailles de chair, les ordres de grandeur sont confortés par les résultats de **l'enquête sur les pratiques d'élevage en 2015**. Pour les volailles, le seuil retenu lors de cette enquête est fixé à au moins 5 000 poules pondeuses ou 4 000 capacités équivalent poulets (avec 1 dinde = 1,5 équivalent poulet). Cette enquête permet également de comparer la Bretagne aux autres régions.

Les résultats sur la commercialisation et l'autonomie alimentaire sont issus des recensements agricoles 2010 et 2020.



RÉSULTATS ÉCONOMIQUES



Résultats économiques des élevages de volailles

DE MEILLEURS RÉSULTATS EN VOLAILLES DE PONTE

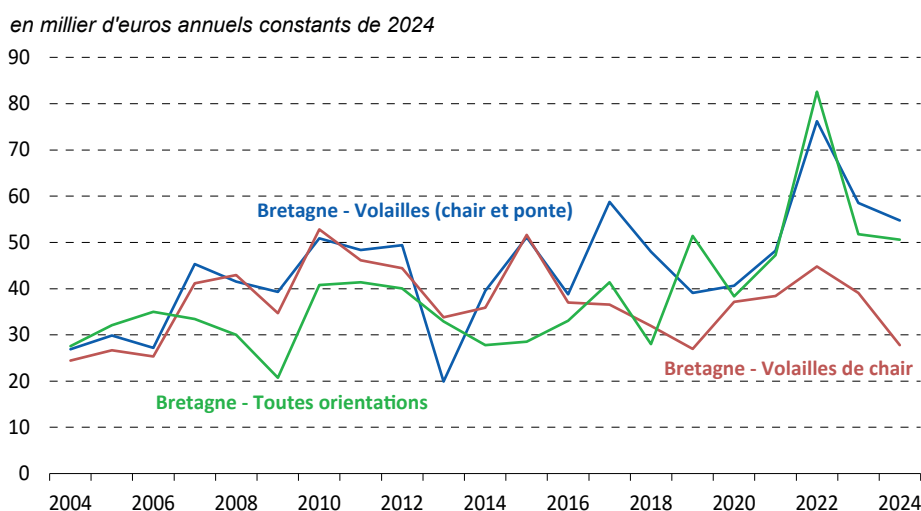
Depuis 2020, les revenus des producteurs spécialisés en volailles sont proches de ceux de l'ensemble des exploitants : ils s'élèvent à 55 700 euros par an en moyenne. Les élevages spécialisés dans les pondeuses sont toujours plus rentables en moyenne depuis 2016. La valeur des bâtiments et du matériel appartenant aux exploitants augmente de manière importante, avec l'endettement le plus élevé. Malgré une tendance à la baisse, les charges alimentaires représentent toujours 54 % des charges totales dans la filière ponte sur la période 2014-2024 (27 % en volailles de chair).

Des résultats globalement en hausse

La Bretagne est la première région productrice de volailles en France, que ce soit en spécialité volaille de chair ou volaille de ponte. En 2024, les élevages spécialisés en volailles de chair sont deux fois plus nombreux que les élevages spécialisés en ponte. Entre 2004 et 2024, le résultat courant par exploitant a doublé pour l'ensemble des producteurs de volailles en moyenne, passant de 27 000 euros par an à 54 000 euros par an (résultat courant avant impôt – RCAI – par équivalent temps plein – ETP – non salarié, **définitions**). Les variations annuelles sont cependant importantes (d'un minimum de 20 000 euros en 2013 et à un maximum de 76 000 euros par an en 2022). Depuis 2016, ce résultat est toujours inférieur en spécialité volailles de chair par rapport à la spécialité ponte. Le résultat

Figure 23 – Les résultats des éleveurs de volaille de chair bretons décrochent depuis 2016

Évolution du résultat courant avant impôt par équivalent temps plein non salariée Bretagne en 2004 et 2024



Champ : exploitations agricoles dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros annuels-
Source : Agreste, Réseau d'information comptable agricole (Rica) 2004 - 2024

courant pour la production de volailles de chair varie un peu moins selon les années (**figure 23**). Entre 2004 et 2024, les résultats courants par exploitant dans la

filière volailles sont en moyenne supérieurs à ceux de l'ensemble des exploitants (44 400 euros par an pour la volaille contre 38 800 euros par an pour l'ensemble des



RÉSULTATS ÉCONOMIQUES



exploitants sur cette période). Ces meilleurs résultats reflètent surtout ceux de la filière ponte, car dans la filière volailles de chair, les résultats sont quasiment identiques à ceux de l'ensemble des exploitations sur toute la période (37 100 euros annuels). Par ailleurs, les résultats des éleveurs de volailles de chair décrochent depuis 2016 et sont bien inférieurs à ceux de l'ensemble des exploitations. Depuis 2020, les résultats des éleveurs de volailles se rapprochent de ceux de l'ensemble des exploitants en Bretagne.

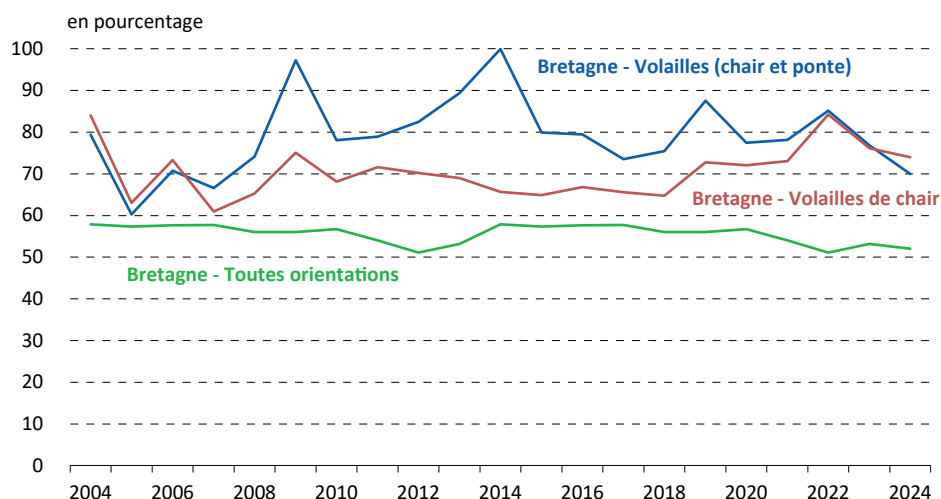
L'excédent brut d'exploitation (EBE), représente la capacité à générer de la trésorerie par l'activité courante, sans prendre en compte la politique d'investissement (**définitions**). Cet indicateur augmente aussi entre 2004 et 2024 passant de 80 000 € en 2004 à 136 000 € en 2024. Depuis 2012, il est toujours très supérieur en spécialité pondeuse par rapport à la spécialité chair.

Poids important des charges d'alimentation en volailles de ponte

Les charges augmentent de 44 % entre 2010 et 2024 et atteignent 392 000 euros par an et par exploitation en 2024. Sur les dix dernières années, les charges alimentaires représentent en moyenne 54 % des charges totales en volailles de pontes et 27 % en volailles de chair. Les charges de personnel ont plus que doublé entre 2004 et 2024, même si elles ne représentent que 3 % des charges totales en 2024.

Figure 24 – Un taux d'endettement supérieur en élevage de volailles

Taux d'endettement des exploitations agricoles entre 2004 et 2024 (en %)



Champ : exploitations agricoles dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros annuels-

Source : Agreste, Réseau d'information comptable agricole (Rica) 2004 - 2024

L'actif immobilisé, composé principalement des bâtiments, du matériel et de très peu de foncier, est passé de 165 000 euros en 2004 à 341 000 euros en 2024 (en moyenne par exploitation). Cette augmentation s'accompagne de

taux d'endettement élevés en production de volailles quelle que soit la spécialité (70 % en 2024), devant les porcins (60 %). Cet endettement est toujours supérieur à celui de l'ensemble des exploitations en Bretagne (53 %, **figure 24**).

Définitions

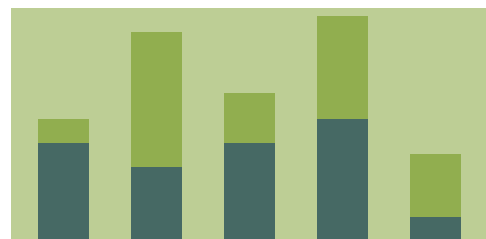
L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** est calculé à partir de la valeur de la production de l'année (vendue ou stockée), augmentée des subventions, de laquelle sont soustraites les consommations intermédiaires et les autres charges d'exploitation (salaires, impôts fonciers, fermages...).

Le **résultat courant avant impôt (RCAI)** se déduit de l'EBE après la prise en compte des amortissements (non décaissables), des produits financiers et des charges financières. Il est calculé avant déduction des charges sociales de l'exploitant.

Le **taux d'endettement** est l'ensemble des dettes rapporté au total de l'actif (actif immobilisé et actif circulant) ou rapporté au total du passif (capitaux propres et emprunts). Dans un bilan comptable, l'actif est égal au passif.



MODES D'ÉLEVAGE ALTERNATIFS



Modes d'élevages alternatifs

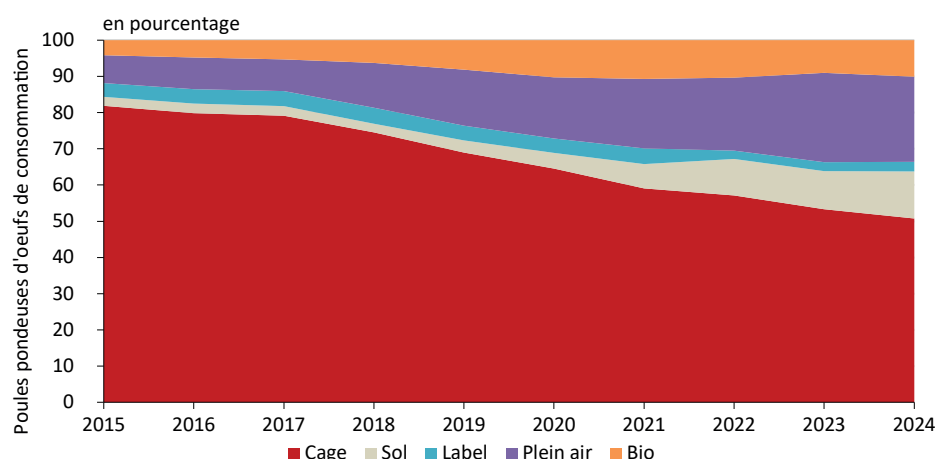
L'ÉLEVAGE EN PLEIN AIR ET LE BIO GAGNENT DU TERRAIN

Dans la filière ponte, les modes d'élevages alternatifs se développent depuis 2015, notamment l'élevage en plein air. Ils concernent en 2024 la moitié des places d'élevage. Dans la filière chair, la production sous signe de qualité (Label rouge, bio...) reste marginale : 4 % de la production de poulets. En 2024, 84 % des fermes avicoles bio bretonnes élèvent des poules pondeuses, contre moins d'un tiers des élevages conventionnels. Ces 300 fermes bio représentent le tiers des élevages de poules pondeuses en Bretagne (bio et conventionnels réunis). Les fermes bio sont plus petites : cheptel et surface agricole y sont plus réduits. Elles demandent cependant plus de main-d'œuvre et plus de surface agricole à nombre de volailles égal. Les élevages de poules pondeuses bio ont des cheptels plus importants qu'en France (plus de 10 000 têtes pour la moitié d'entre elles). La commercialisation en circuits courts y est plus développée. Les élevages avicoles bio dépendent aussi de contrats d'intégration, parfois plus souvent qu'en élevage conventionnel (comme dans la filière œufs).

L'élevage en cage diminue au profit de l'élevage en plein air et au sol dans la filière ponte

Le nombre de poules pondeuses d'œufs de consommation élevées en cage est en net recul depuis 2015, passant de 15,4 millions à 9 millions de places occupées en 2024, d'après les déclarations de flux d'azote annuelles (**Sources, méthodes**). Ce mode de logement reste néanmoins majoritaire, utilisé pour 51 % des poules pondeuses (**figure 25**). À l'inverse, le nombre d'animaux élevés en plein air est en forte augmentation. Ce mode de logement arrive en 2^e position et concerne 24 % des poules pondeuses d'œufs de consommation en 2024. L'élevage au sol, assez anecdotique en 2015, est aujourd'hui en troisième position, avec plus de 2,3 millions de places occupées (13 %). La part des animaux

Figure 25 – L'élevage en cage est en net recul, mais reste majoritaire en 2024
Évolution du logement des poules pondeuses d'œufs de consommation entre 2015 et 2024



Source : Dreal Bretagne, déclarations annuelles des flux d'azote 2015-2024

élevés selon le cahier des charges de l'agriculture biologique atteint 10 % en 2024, quand elle n'était que de 4 % en 2015. Le nombre de places en élevage sous les autres signes de qualité (Label rouge, etc.) suit une trajectoire inverse, et concerne aujourd'hui

moins de 3 % des poules pondeuses. Les élevages de poules pondeuses en cage sont très grands en comparaison des autres types d'élevages. En effet, ils concentrent plus de la moitié du cheptel alors qu'ils représentent moins de 20 % des élevages.



MODES D'ÉLEVAGE ALTERNATIFS



La production de volailles de chair sous signe de qualité reste marginale

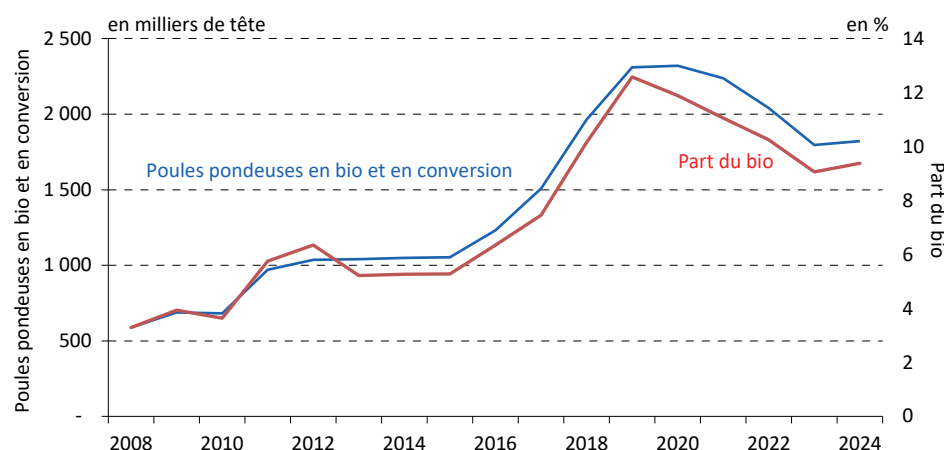
En 2024, la production de volailles de chair sous signe de qualité reste marginale (4 % de la production de poulet notamment). Ainsi, 225 millions de poulets standards sont produits en 2024, soit 24 fois plus que la production de poulets Label et bio réunis (9 millions de têtes). Les productions Label et bio sont plus répandues pour les pintades (16 %) et moins pour les dindes (2 %). La production de volailles sous signe de qualité progresse de 7 % depuis 2015, alors que la production standard diminue de 13 %.

L'aviculture biologique concerne surtout les œufs

En 2024, 360 fermes bretonnes bio élèvent des volailles. Parmi elles, près de 300 fermes sont engagées en bio avec un élevage de poules pondeuses, soit 84 % des élevages. Ces élevages bio de poules pondeuses forment environ un tiers des élevages ayant des poules pondeuses en Bretagne. Ils sont situés dans les Côtes-d'Armor, pour 40 % d'entre eux. La production reste minoritaire : les poules en bio ou en conversion représentent 9 % du cheptel en Bretagne (contre 14 % au niveau national). La Bretagne occupe cependant la 1^{re} place pour le nombre de poules pondeuses bio, avec 23 % du cheptel national. Par ailleurs, la production s'est fortement développée entre 2016 et 2019, même si elle se replie entre 2021 et 2023 (figure 26). Les élevages bio de volailles de chair produisent principalement du

Figure 26 – Une forte augmentation des poules pondeuses élevées en bio entre 2015 et 2019

Effectifs et part des poules pondeuses bretonnes en bio entre 2008 et 2024



Sources : Agence Bio - Organismes Certificateurs - Agreste, Statistique agricole annuelle

poulet. En 2024, la filière de poulets de chair biologique reste marginale. Moins de 1 % des poulets vivants en Bretagne sont bio, soit huit fois moins qu'en France. Les effectifs de poulets en Bretagne représentent 3 % des poulets de chair biologique en France, soit dix fois moins que la région Pays de la Loire. Cette production concerne 58 fermes bretonnes. Leur nombre a cependant doublé en dix ans.

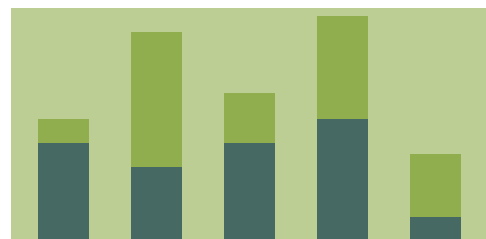
Des fermes bios plus petites que les conventionnelles

Au recensement agricole de 2020, les élevages bio sont plus petits que les conventionnels, que ce soit en termes de dimension économique, de taille de cheptel ou de superficie agricole utilisée (SAU). Hors petits ateliers, la moitié des élevages bio de volailles de chair élèvent moins de 4 000 poulets simultanément, contre moins de 25 000 poulets pour les élevages conventionnels (cheptel médian). Les élevages

bio bretons de poules pondeuses d'œufs de consommation possèdent un cheptel médian de 10 500 poules contre 28 500 en conventionnel. Les élevages avicoles bio sont davantage de dimension économique moyenne (46 %) ; 37 % sont de grande dimension contre 73 % des élevages avicoles conventionnels. La SAU moyenne est plus petite en bio : 37 ha dans les élevages bio contre 52 ha en élevage conventionnel. Néanmoins, la surface agricole par volaille est plus importante : 32 ha pour 10 000 volailles en bio contre 17 ha en conventionnel. C'est le signe d'un élevage bio plus extensif et moins spécialisé. Les élevages de volailles de chair bio bretons détiennent quasiment autant de volailles de chair que leurs homologues des autres régions. Les cheptels médians de volaille de ponte bio sont en revanche plus conséquents dans la région (10 500 têtes en Bretagne contre 6 000 têtes dans le reste de la France).



MODES D'ÉLEVAGE ALTERNATIFS



Les élevages bio nécessitent plus de main d'œuvre et sont un peu plus diversifiés

En 2020, l'élevage bio génère beaucoup plus d'emplois à nombre de volailles égal, même si ces emplois ne sont pas tous dédiés aux volailles. Ainsi, 10 000 têtes nécessitent 2,7 emplois en équivalent temps plein (ETP) en élevage de chair bio, contre seulement 0,6 en élevage conventionnel (hors prestataires). Les élevages bio de poules pondeuses d'œufs de consommation et poulettes mobilisent 1,6 ETP pour 10 000 poules, contre 0,5 ETP en élevage conventionnel. Les élevages bio sont plus diversifiés que les conventionnels avec de grandes différences entre filière chair et filière ponte. Les élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation sont tout autant spécialisés en volailles en bio qu'en conventionnel. En revanche, les élevages de volailles de chair bio sont généralement plus diversifiés : 36 % sont spécialisés en volailles en 2020 contre 61 % des conventionnels (hors petits ateliers). Les autres sont des exploitations en polyculture-polyélevage (30 %) et des exploitations spécialisées dans la production laitière (13 %), où l'élevage de volailles est un atelier complémentaire.

Une commercialisation en circuits courts plus fréquente

En 2020, 26 % des exploitations bio commercialisent une partie de leur production en circuits courts en Bretagne, contre seulement 7 % des exploitations convention-

nelles (hors petits ateliers). Les éleveurs bio concernés multiplient le nombre de circuits de commercialisation. La moitié d'entre eux ont recours à 4 types de circuits courts ou plus, contre seulement un cinquième des éleveurs conventionnels. La vente en association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) ou en paniers est typique de la production bio. Ce circuit est en effet cité par 36 % des éleveurs bio, contre seulement 5 % des éleveurs conventionnels. La vente via une plateforme de commande en ligne est aussi plus répandue en bio qu'en conventionnel : 21 % des producteurs bio la citent, contre 7 % des producteurs conventionnels. Les fermes

biologiques dépendent aussi en partie de contrats d'intégration pour leur approvisionnement ou l'écoulement de leurs produits (**article Circuits de commercialisation**, p.30). Dans l'élevage de poules pondeuses d'œufs de consommation, ces contrats d'intégration sont même un peu plus fréquents en bio qu'en conventionnel (64 % des élevages bio appariés avec le recensement agricole contre 56 % en conventionnel, **méthodes**). Cela s'explique notamment par l'existence de deux intégrateurs spécifiques pour les œufs bio. En revanche, la proportion d'élevages de volailles de chair bio en contrats d'intégration est moitié moindre qu'en conventionnel (30 % contre 66 %).

Sources, méthodes

Sur les données du recensement agricole 2020, quand ce n'est pas précisé, le champ est celui des exploitations hors petits ateliers, dont les trois quarts ont moins de 30 volailles (**article Structure des élevages avicoles**, p.28).

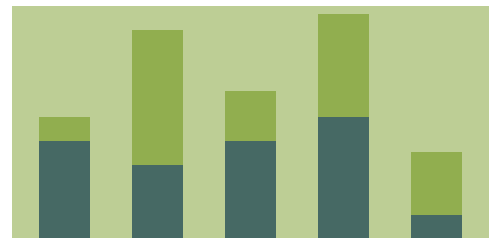
Les données 2024 proviennent de l'Agence Bio et la part des fermes bio dans les élevages de ponte est une estimation à partir des déclarations de flux d'azote DFA 2024 (cohérente avec les chiffres du recensement agricole 2020 sur les en ayant).

Pour les chiffres sur le poids des contrats d'intégration, les exploitations comptabilisées sont celles qui ont bénéficié de l'**aide résilience Ukraine pour les intégrateurs** en 2022 et qui ont pu être appariées avec le recensement agricole 2020, soit seulement 80 % d'entre elles (**encadré Sources, méthodes de l'article Circuits de commercialisation**, p.31).

Les données sur les modes d'élevage et les signes de qualité sont issues des **déclarations annuelles des flux d'azote (DFA)**. Cette déclaration est obligatoire en Bretagne depuis 2014 pour toute personne physique ou morale émettant ou recevant des fertilisants azotés (arrêté régional du 14/03/2014). Elle est effectuée par l'ensemble des exploitations dont le siège est situé en Bretagne et/ou ayant tout ou partie de leur surface agricole utilisée située en Bretagne. Le taux de déclaration des flux d'azote par les exploitations est resté relativement stable entre 2015 et 2024 (entre 93 % et 97 %). Ainsi les données (effectifs, production) ne couvrent pas l'ensemble des exploitations, la source de référence sur l'ensemble du champ étant la statistique agricole annuelle.



BIEN-ÊTRE ANIMAL ET ENVIRONNEMENT



Bien-être animal et environnement

UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL DEPUIS 2010

Depuis 2010, le bien-être animal est mieux pris en compte avec des réglementations améliorant l'élevage en cage ou interdisant le broyage des poussins de souche brune dans la filière ponte. Les éleveurs doivent aussi adopter depuis 2016 des mesures de protection pour prévenir la diffusion de la grippe aviaire. En Bretagne, 40 foyers ont ainsi été recensés en 2022-2023. Concernant l'impact sur l'environnement, les effluents issus des élevages avicoles représentent 13 % de l'azote produit par les animaux d'élevage en Bretagne, loin derrière les élevages bovins et porcins.

Amélioration de l'élevage en cage et interdiction du broyage des poussins

En matière de **bien-être animal**, l'année 2012 constitue un point clé avec l'application du règlement européen sur les poules pondeuses, entraînant l'abandon des cages conventionnelles au profit de cages aménagées intégrant surface minimale, densité maximale, nid et perchoir (directive n°1999/74/CE). En parallèle, depuis 2010 en France, une directive européenne fixe des densités maximales ainsi que des conditions de détention pour les poulets de chair (directive 2007/43/CE, transposée en France par l'arrêté du 28 juin 2010, établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande). Enfin, l'année 2023 marque une évolution majeure : l'interdiction du broyage des poussins mâles de souche brune dans la filière ponte

est mise en œuvre en France, via la détermination du sexe du poussin directement dans l'oeuf (ovosexage) en couvoir et la destruction des œufs avant éclosion. Cette interdiction fait de la France (avec l'Allemagne) l'un des deux seuls États membres de l'Union européenne à appliquer cette mesure. Pour les poussins mâles destinés à l'alimentation animale, issus d'œufs blancs (15 % du cheptel de poules pondeuses), principalement destinés à la fabrication d'ovoproduits, le gazage est néanmoins toujours autorisé.

Influenza aviaire : un risque mieux maîtrisé mais toujours présent

En matière de **santé animale**, les mesures de protection des élevages de volaille (biosécurité) commencent à être renforcées en France à partir de la première crise de grippe aviaire en 2006. Ce cadre est formalisé en 2016, dans un arrêté définissant les obliga-

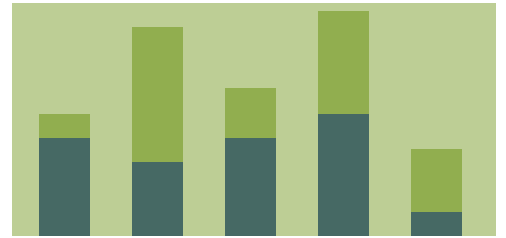
tions en matière de biosécurité pour toutes les exploitations avicoles : gestion des flux, hygiène, protection contre la faune sauvage, nettoyage, désinfection. Le dispositif se renforce encore en 2021 avec un arrêté imposant clôtures, séparation des zones propres et sales, gestion des flux, équipements dédiés, registre biosécurité et protocoles rigoureux de nettoyage-désinfection.

L'épizootie d'influenza aviaire de 2022-2023 (dite hautement pathogène, ou IAH¹) atteint une ampleur exceptionnelle dans l'ouest de la France¹, qui compte 263 foyers sur les 396 recensés en France. Dix millions de volailles sont abattues en France sur cette période. En Bretagne, 40 foyers sont confirmés, essentiellement dans les Côtes-d'Armor, dont la moitié dans la filière ponte. En

¹ L'ouest de la France correspond ici aux régions suivantes Pays de la Loire, Bretagne, Normandie, ainsi qu'au département des Deux-Sèvres.



BIEN-ÊTRE ANIMAL ET ENVIRONNEMENT



2023 et 2024, la combinaison de la vaccination obligatoire des canards et du rehaussement des mesures de biosécurité contribue au contrôle de l'épizootie.

Rejets d'azote : l'aviculture loin derrière les élevages bovins et porcins

Les effluents produits par les élevages avicoles peuvent prendre différentes formes : fientes de poules, fumier ou encore lisier de volailles. La quantité d'azote contenue dans les effluents produits par les élevages avicoles représente 13 % de l'ensemble de l'azote produit par les animaux d'élevage en Bretagne. Ils constituent la 3^e source d'azote organique d'origine animale, derrière les effluents d'élevages bovins (60 %) et porcins (25 %).

Sources

- Décret 2022-137 du 5 février 2022 interdisant le broyage des poussins, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045124750>
- Précisions sur les exceptions au décret 2022-137 <https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-8820QE.htm>
- Arrêté du 29 septembre 2021 relatif aux mesures de biosécurité applicables par les opérateurs et les professionnels liés aux animaux dans les établissements détenant des volailles ou des oiseaux captifs dans le cadre de la prévention des maladies animales transmissibles aux animaux ou aux êtres humains <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044126719>
- Arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032000273>

agreste.agriculture.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne

Service régional de l'information statistique et économique
15, avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex 9
Tel : 02 99 28 22 30
Mail : srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Directeur : Benjamin Beaussant
Directrice de la publication : Claire Chevin
Rédacteur en chef : Sébastien Samyn
Rédacteurs : Claude Briand, Linda Deschamps, Kristina Frétière,
Luc Goutard, Angélique Métais, Marine Pacé, Léa Terraube
Composition : Yves Lebeau (Srise Bourgogne-Franche-Comté)
ISSN : 2970-7471 (en ligne)
3037-2976 (imprimé)
© Agreste 2026